

Date de dépôt: 23 janvier 2003

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion de la Fondation Start-PME (exercices 2000 et 2001)

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'activité de la Fondation Start-PME (ci-après la Fondation), fondation genevoise de droit public pour la création et le développement des PME, au cours des exercices 2000 et 2001, est décrite dans les deux rapports de gestion ci-joints, approuvés par le Conseil d'Etat le 22 janvier 2003.

Si, dans le courant de l'an 2000, l'économie genevoise était enfin sortie de la longue crise des années 90 et que la plupart des entreprises de la place avaient réalisé une très bonne année, la croissance économique a subi en 2001, et plus particulièrement au troisième trimestre, un net ralentissement. L'année 2001 a été ainsi marquée par le recul des investissements et la stagnation de l'emploi. Les mouvements boursiers des années 2000 et 2001 ont particulièrement touché les entreprises évoluant dans le secteur des nouvelles technologies. Cette paralysie des investisseurs s'est pleinement fait ressentir sur les activités et les sollicitations auprès de la Fondation.

Au cours de l'année 2000, la Fondation a ainsi traité 61 dossiers, dont 47 ont été déposés auprès de la BCGe pendant l'exercice ; 12 demandes ont reçu une réponse favorable, pour un montant de 8,3 millions.

Au cours de l'année 2001, la Fondation a traité 62 demandes, dont 43 ont été déposées au cours dudit exercice ; 18 demandes ont reçu une réponse favorable.

En ce qui concerne le fonctionnement de la Fondation, celui-ci est toujours assuré par la BCGe, selon le contrat qui la lie à la Fondation, pour les tâches d'administration, d'analyse des demandes, de suivi des dossiers et de gestion du patrimoine de la Fondation.

Compte tenu de l'ampleur de ces tâches, notamment en ce qui concerne le suivi des entreprises aidées, le contrat avec la BCGe a été revu et l'ensemble des frais généraux facturés à la Fondation se monte, pour 2001, à 560 732,60 F (483 750 F en 2000).

En parallèle à ces nouveaux engagements, la Fondation a également pu réduire d'autres engagements envers des entreprises. En 2000, les cautionnements ont ainsi diminué de 1,6 million et les participations de 55 000 F. En 2001, la Fondation a réduit ses engagements dans les cautionnements de 7 919 400 F et ses participations de 1 344 000 F.

Ces réductions s'expliquent par le fait que les entreprises ayant amorti en partie ou totalement remboursé les crédits accordés, la Fondation a été déchargée des cautions données. En ce qui concerne les participations, celles-ci ont été rachetées par les entreprises ayant trouvé leur rythme de croisière.

Les engagements consentis depuis la création de la Fondation et qui sont toujours en vigueur au 31 décembre 2001 concernent ainsi 24 entreprises, pour un total de 21 293 700 F en ce qui concerne les cautionnements, et 1,7 million pour ce qui concerne les prises de participations.

Au cours des exercices 2000 et 2001, la Fondation a ainsi :

- réduit ses engagements d'environ 9 millions, suite aux remboursements intervenus, et ainsi pu assurer le tournus souhaité avec de nouvelles affaires;
- constaté que la plupart de ces entreprises ont pu renoncer intégralement au soutien de la Fondation, suite au relais pris par des investisseurs privés. Cela justifie le rôle de la Fondation, qui consiste à aider au démarrage de sociétés prometteuses;
- réduit ses engagements au gré des amortissements contractuels et des crédits bancaires;
- essuyé une perte de 1 391 781,25 F en 2000;
- en ce qui concerne l'année 2001, les pertes provenant de l'activité de soutien aux jeunes entreprises se montent à 1 797 846,21 F, qui résultent de la faillite de deux entreprises ainsi que d'une perte partielle sur la cession d'une participation;

- à cet élément, il faut ajouter 2,7 millions dus à un changement de méthode comptable, suite à la requête de l'inspection cantonale des finances. En effet, pour l'exercice 2001, la Fondation a constitué une provision générale nécessaire à la couverture des risques liés à ses engagements à hauteur de 20 %. Ce pourcentage est calculé en fonction de risques théoriques. Par conséquent, la Fondation a procédé à la dissolution des provisions antérieures et passé les pertes 2001 au débit du compte de pertes et profits directement. La provision générale de 4,147 millions est ainsi suffisante pour faire face aux éléments post-clôture avérés dans les premiers mois de l'exercice 2002. Il convient également de faire état de la perte sur la gestion du patrimoine, perte potentielle sur titres en raison de l'année boursière 2001 particulièrement mauvaise, qui se monte à 2 291 645,86 F. Le résultat comptable négatif pour 2001 se monte ainsi à 7,4 millions.

Au 31 décembre 2001, le capital de dotation effectif, ou actifs à disposition, se montait à 38 751 528,90 F. En ce qui concerne les emplois réellement créés, ils se montent à 163 pour les 24 entreprises soutenues au terme de l'année 2001. A ces 163 emplois, il faut ajouter 77 emplois répartis dans 6 entreprises, dont la Fondation a aidé au démarrage et où elle n'assume plus de responsabilité financière en raison des remboursements effectués. Le coût réel des emplois créés se monte ainsi à ce jour à 6 248 472 F (capital de dotation de 45 millions diminué des actifs à disposition) pour 240 emplois, soit une somme de 26 035 F par emploi.

Il faut également relever que la plupart des emplois créés par les nouvelles entreprises aidées par la Fondation se rapportent à des activités de haute valeur ajoutée. Or, il est reconnu que la création de ces nouveaux postes de travail génère l'émergence ou le maintien d'autres emplois dans des activités de sous-traitance ou de services (emplois induits), qui ne peuvent être intégrés dans ce décompte.

La Fondation a ainsi été mise à contribution de façon toujours soutenue, aussi bien dans les années 2000 que 2001. Après quatre exercices annuels, elle assume ainsi pleinement le rôle qui lui est assigné auprès des entreprises en création ou celles qui s'y identifient en raison de leur diversification. Si le nombre des nouvelles entreprises soutenues est réjouissant, il l'est moins en termes d'emplois, en raison de la prudence manifestée par ces entreprises à l'embauche en attendant la réalisation de plans de développement parfois ambitieux.

L'activité même de la Fondation implique des risques, dont on mesure enfin pleinement l'ampleur, étant établi que les échecs parmi les jeunes entreprises se produisent essentiellement dans les cinq premières années de leur existence. Par ailleurs, le refroidissement conjoncturel que l'économie a connu en 2001 a rendu plus difficile le relais pris par des investisseurs. Plus que jamais, les instituts bancaires traditionnels attendent la démonstration de résultats positifs des jeunes entreprises pour commencer à leur accorder des crédits.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot

*Annexes : rapports annuels de la Fondation Start-PME 2000 et 2001
rapports de l'Inspection cantonale des finances 2000 et 2001*

RAPPORT ANNUEL 2000

FONDATION START-PME



Fondation Start-PME

RAPPORT DE GESTION 2000

Le conseil de la Fondation Start-PME, fondation genevoise de droit public pour la création et le développement des PME (ci-après désignée la "Fondation") présente le rapport de gestion de son troisième exercice, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000.

Ce rapport se réfère à la loi cantonale du 3 octobre 1997 instituant la "Fondation", à l'acte constitutif y relatif et à l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 février 1998 de promulgation de ladite loi, exécutoire avec effet le 2 mars 1998.

Introduction

Avec l'année 2000, l'économie genevoise est enfin sortie d'une longue crise qui aura marqué les années nonante. La plus grande partie des entreprises de la place ont réalisé une bonne, voire une très bonne année. Seul, le 13% d'entre elles l'a trouvée difficile selon une enquête de la Chambre genevoise de commerce et d'industrie.

Cette reprise économique n'a toutefois pas complètement résorbé le chômage dont le taux à Genève reste sensiblement supérieur à la moyenne suisse. En effet, au terme de l'année 2000, il dépasse le 4% de la population active contre 2% sur l'ensemble de la Suisse.

En outre, il y a lieu de relever une évolution différenciée de la conjoncture dans la nouvelle économie par rapport à l'économie traditionnelle. On a bien perçu par les mouvements boursiers de l'année 2000, une crise de confiance à l'égard de la nouvelle économie qui se poursuit dans les premiers mois de 2001. Ce phénomène touche bien sûr aussi quelques jeunes entreprises genevoises qui visaient à faire leur développement dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Fonctionnement

Le Conseil de fondation a siégé 18 fois pendant l'année 2000 pour traiter des nouvelles demandes, assurer le suivi des affaires en cours et veiller à la meilleure gestion de son patrimoine. Une conférence de presse a été tenue le 30 mai 2000 et notre "Fondation" s'est présentée ou a été représentée à diverses manifestations pour promouvoir ses activités. Signalons sur ce point que cette promotion s'est souvent réalisée avec le précieux concours du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieurs notamment. Cette manière de faire assure ainsi une bonne coordination entre les divers organismes œuvrant dans le même sens.

S'agissant de la composition de notre Conseil, des changements sont intervenus en 2000. Pour assurer le remplacement de Mme Catherine Crochet, vice-présidente, et de M. Georges Adamina que nous remercions tous deux vivement de leur collaboration efficace et de leurs judicieux conseils dès le début de nos activités en 1998, le Conseil d'Etat a désigné Mme Christine Sayegh, avocate, et M. Daniel Soom, secrétaire-adjoint au Département des

finances, au titre de nouveaux membres du Conseil de fondation. Ce dernier a nommé M. Dominique Grosbété en qualité de nouveau vice-président du Conseil.

La collaboration avec la Banque Cantonale de Genève (BCGE) s'est poursuivie selon un contrat la liant à notre "Fondation" qui a été renouvelé pour les années 2000 et 2001. Le Conseil remercie la Direction et le Personnel de la BCGE pour tout le travail accompli en sa faveur.

En ce qui concerne la politique de la BCGE en matière de crédits consistant à réduire certains de ses engagements, la Direction générale de la Banque a rassuré notre Conseil du non-effet de cette disposition sur les affaires de la "Fondation" logées dans les livres de la BCGE.

Affaires traitées

La "Fondation" a compté en 2000, 61 demandes dont 47 ont été déposées au cours dudit exercice alors que 14 dossiers étaient ouverts au 1^{er} janvier 2000. Ces affaires ont été traitées comme suit:

- 12 demandes ont reçu une réponse favorable
- 3 demandes étaient dans l'attente d'une décision en 2001
- 10 demandes ont été refusées
- 20 demandes ont été retirées ou sans suite
- 16 demandes étaient en cours d'examen au 31 décembre 2000 en attente d'un complément de dossier.

Les 12 nouveaux engagements approuvés en 2000 concernent:

- 5 entreprises dans l'industrie pour	fr 3.200.000.--
- 3 entreprises dans la téléphonie ou l'informatique pour	fr 3.400.000.--
- 3 entreprises dans le commerce pour	fr 1.700.000.--
(dont 2 engagements pour la même entreprise)	
Total	<u><u>fr 8.300.000.--</u></u>

Ces nouveaux engagements se rapportent pour

- fr 9.900.000.--* à des cautionnements de crédits bancaires
- fr 50.000.-- à une participation au capital d'une société.

* L'écart entre les montants cautionnés (fr 9.900.000.--) et la somme des crédits à disposition des entreprises (fr 8.300.000.--) provient de la marge usuelle à couvrir les intérêts et frais bancaires y relatifs.

Les engagements cumulés au 31 décembre 2000 se répartissent comme suit:

- cautionnements fournis	fr 15.973.200.-- (18 entreprises)
- participations acquises	fr <u>1.544.000.--</u> (4 entreprises)
Total	<u><u>fr 17.517.200.--</u></u>

Les engagements qui étaient en cours au 31 décembre 1999 se sont réduits, par libération de cautionnements fournis, respectivement par réalisation de participations, de la manière suivante:

- diminution des cautionnements	fr 1.600.000.--(2 entreprises)
- diminution des participations	fr <u>55.000.--(2 entreprises)</u>
Total	fr 1.655.000.-- <u>=====</u>

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les réductions liées aux amortissements contractuels fixés pour les crédits.

Au 31 décembre 2000, la "Fondation" soutenait 20 entreprises par ses engagements à savoir:

- 2 entreprises par prise de participations seulement
- 18 entreprises par cautionnements dont 2 avec prise de participations également.

Effets sur l'emploi

En cette matière, les entreprises que notre "Fondation" a accepté de soutenir en 2000 ont déclaré vouloir créer ou maintenir durant leur première année d'activité des emplois dans les secteurs suivants:

- industrie	88 emplois annoncés
- téléphonie ou informatique	33 emplois annoncés
- commerce	<u>34 emplois</u> annoncés
Total	<u>155 emplois</u> <u>=====</u>

dont 51 étaient effectivement réalisés au 31 décembre 2000.

Au terme de l'exercice sous revue, les entreprises avec lesquelles la "Fondation" est encore en rapport comptent au total 172 emplois et celles qui ont intégralement remboursé leurs engagements employaient, selon leurs informations, 62 personnes au 31 décembre 2000.

Par les demandes présentées à notre examen, nous observons que le profil des emplois, que les nouvelles entreprises se proposent de créer, s'établit sur des activités de haute valeur ajoutée. A cet égard, la main d'œuvre est devenue fort rare sur notre place. Les nouvelles entreprises doivent donc recourir aux demandeurs d'emploi externes. Nous constatons, en conséquence, que généralement la création d'emplois à laquelle nous assistons ne touche pas directement à des activités peu exigeantes en matière de qualification. Il nous appartient toutefois de dire que nos observations sont limitées aux dossiers en nos mains pour ce qui concerne ce sujet de l'emploi.

Risques

Au cours de l'exercice 2000, nous n'avons pas eu de perte à comptabiliser dans les engagements souscrits auprès d'entreprises nouvellement créées ou d'entreprises qui, pour

maintenir leurs emplois, ont opéré une diversification telle qu'elles pouvaient être considérées comme de nouvelles entités.

Nous pouvons qualifier les 20 entreprises que nous soutenions à la date du 31 décembre 2000 de la manière suivante:

- 6 entreprises présentent des résultats satisfaisants à bons
- 7 entreprises sont en phase de démarrage et il est prématuré d'émettre une opinion
- 3 entreprises sont dans une situation difficile
- 4 entreprises présentent une situation précaire

Cette analyse est toutefois très aléatoire car la situation des entreprises en création ou en développement peut évoluer rapidement dans un sens ou dans un autre. D'autre part, celles qui présentent un bon résultat tendent à renoncer à notre aide, remplacée qu'elle est par des financements à caractère plus permanent. A contrario, nous observons que les entreprises les plus fragiles peinent à lever les capitaux nécessaires pour prendre notre relais. Cette évidence démontre bien le rôle de notre "Fondation" qui intervient tôt dans le processus de financement des jeunes entreprises. C'est bien là notre risque et il est difficile de le mesurer à ce stade.

Au moment où nous rédigeons le présent rapport, nous avons pris la décision de constituer des provisions sur l'exercice comptable 2000, adaptées à la situation de 2 entreprises qui ont dû déposer leur bilan, ce qui entraînera des pertes certaines en 2001. Ces provisions s'élèvent à fr 1.396.393.55.

A ce chapitre, il y a lieu de signaler que la gestion de notre patrimoine implique des risques liés à l'évolution boursière. En effet, la plus grande partie de nos actifs est placée en valeurs mobilières avec des exigences élevées en matière de prudence. Si nous comptons sur leurs revenus et sur leurs performances pour, au moins, couvrir nos frais de fonctionnement, l'évolution insatisfaisante de la bourse en 2000 n'a pas répondu à tous nos espoirs. Ce risque joue donc un rôle sur nos résultats comptables.

Dotation en capital

Nos risques sont couverts par notre capital de dotation. Selon la loi instituant notre "Fondation", il aurait dû s'élever à fr 90.000.000.--. En réalité, il est de fr 45.000.000.-- compte tenu des tranches annuelles de fr 15.000.000.-- chacune qui nous ont été versées en 1998, 1999 et 2000.

Par suite des résultats antérieurs et de l'année sous revue, nos fonds propres se montent à fr 41.999.360.-- au 31 décembre 2000.

Résultats comptables 2000

Les produits provenant de la gestion par la BCGE de notre portefeuille-titres s'élèvent à fr 725.203.50. Ils couvrent les charges de fonctionnement de la "Fondation" qui se montent quant à elles, à fr 543.034.95 avant distribution au provisionnement pour cautionnements et pour participations de fr 1.396.393.55 (voir chapitre "Risques"). Il s'ensuit dès lors une perte

de fr 1.214.225.-- au titre de l'exercice 2000, en raison d'événements survenus ultérieurement nécessitant la constitution de provisions.

Ce résultat négatif est donc dû à notre activité de soutien aux PME. Les provisions que nous avons dû faire ne sont compensées que dans une faible mesure (fr 182.168,545) par les produits financiers.

Nos frais d'administration ont passé de fr 322.500.-- en 1999 à fr 483.750.-- en 2000. Cette augmentation de fr 161.250.-- est due pour l'essentiel, soit pour fr 150.000.--, à la renégociation du contrat avec la BCGE qui était échu au 31 décembre 1999. Ce contrat porte notamment sur l'administration de nos affaires, l'analyse des demandes, le suivi des dossiers et cette augmentation résulte de l'accroissement du volume de travail pour la banque.

S'agissant des produits financiers mentionnés ci-dessus, nous constatons que malgré les aléas de la bourse, le changement de stratégie effectif à partir du 4^{ème} trimestre 1999 a commencé à produire ses effets, d'une part, et ils ont été influencés par l'apport de fr 15.000.000.-- à notre capital en 2000, d'autre part.

Synthèse des activités depuis la création de la "Fondation"

Au terme de 3 exercices, dès mars 1998, il est souhaitable de donner une vue d'ensemble sur le résultat de nos activités en matière de soutien aux PME en création et à celles qui ont opéré une restructuration assimilable à une nouvelle entreprise.

La "Fondation" a accepté de répondre favorablement à 36 demandes de soutien concernant 32 entreprises (4 entreprises ont bénéficié de 2 soutiens). Elles ont traité à

- 16 affaires industrielles
- 10 affaires en téléphonie/informatique
- 8 affaires commerciales
- 1 affaire de transport
- 1 affaire dans les médias.

Les engagements que nous avons acceptés se montent à

✕ fr 27.059.000.--

dont 28 (concernant 24 entreprises) ont été menés à terme pour

fr 22.216.000.-- sous forme de cautionnements et pour
fr 2.099.000.-- sous forme de prise de participations.

Huit affaires (concernant huit entreprises) n'ont pas été réalisées soit parce que les entreprises n'ont finalement pas été créées ou qu'elles se soient tournées vers d'autres sources de financement.

De plus, 4 engagements correspondants à des crédits bancaires cautionnés de fr 3.450.000.-- au total ont été intégralement remboursés (3 entreprises ne bénéficient plus du soutien de notre "Fondation" et une entreprise a procédé au remboursement d'un de nos deux soutiens). Au cours des 3 premières années de notre activité, nous avons connu un échec par suite de

faillite, ayant entraîné une perte de fr 1.391.781,95 (auquel il convient d'ajouter la cessation d'activité de 2 entreprises en 2001, connue à la date d'établissement du présent rapport).

Les entreprises pour lesquelles nous nous sommes favorablement prononcés ont déclaré vouloir créer au cours de leur première année d'activité

535 emplois.

Ce chiffre ne comprend pas les nouveaux emplois générés par la croissance des entreprises après leur première année d'existence, ni les emplois indirects.

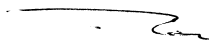
Conclusion

Les expériences acquises dès la création de notre "Fondation" permettent déjà de tirer quelques enseignements, à savoir:

- En matière de volume d'affaires, nous ne constatons plus, entre les années 1999 et 2000, de grandes variations tant dans le nombre de demandes reçues que dans celui des soutiens accordés.

- Nos aides interviennent tôt dans le processus de financement des entreprises en création ou en développement. Les acteurs du marché du capital-risque ne sont pas vraiment en concurrence avec nos activités. En revanche, ils sont utiles pour reprendre nos engagements après que les entreprises aient fait valoir leurs performances. Les banques commerciales traditionnelles ne sont toujours pas actives à ce stade du financement.

- Les risques que nous courons sont élevés car la probabilité que les jeunes entreprises ne survivent pas au-delà de 5 ans est grande. Il est donc aujourd'hui encore trop tôt pour tirer un bilan définitif sur les réussites et les échecs des premières entreprises que nous avons aidées. Nous nous réjouissons toutefois d'avoir pu faciliter au plan financier les débuts d'entreprises qui sont déjà reconnues comme les leaders de leur marché.

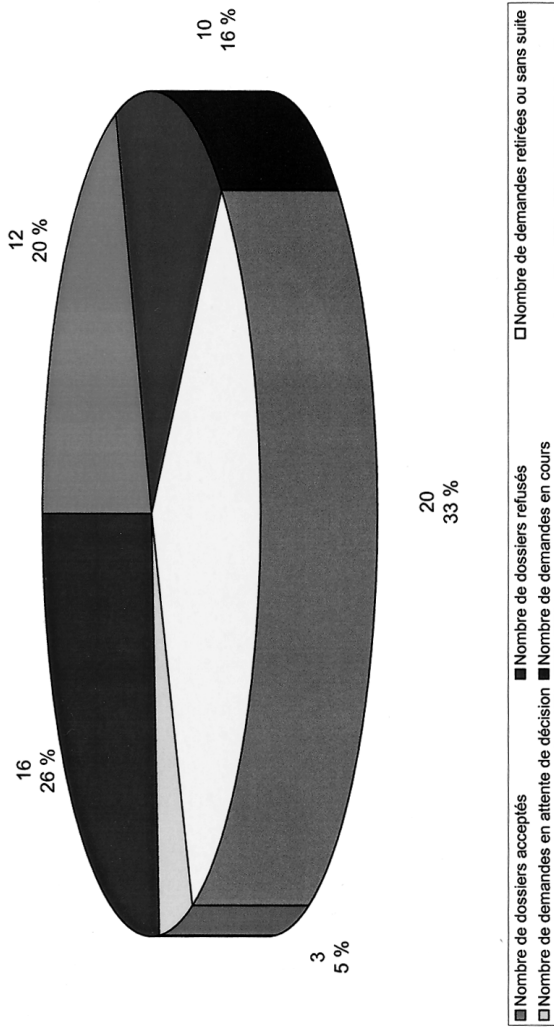


Pour le Conseil de Fondation
E. Roth Président

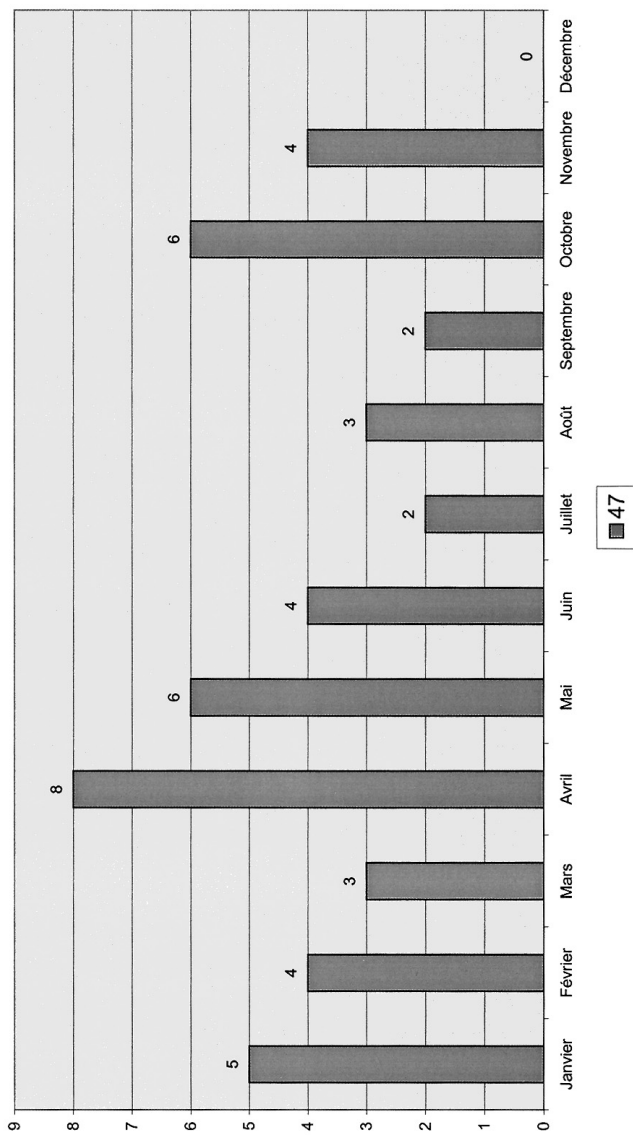
Genève, le 16 mai 2001

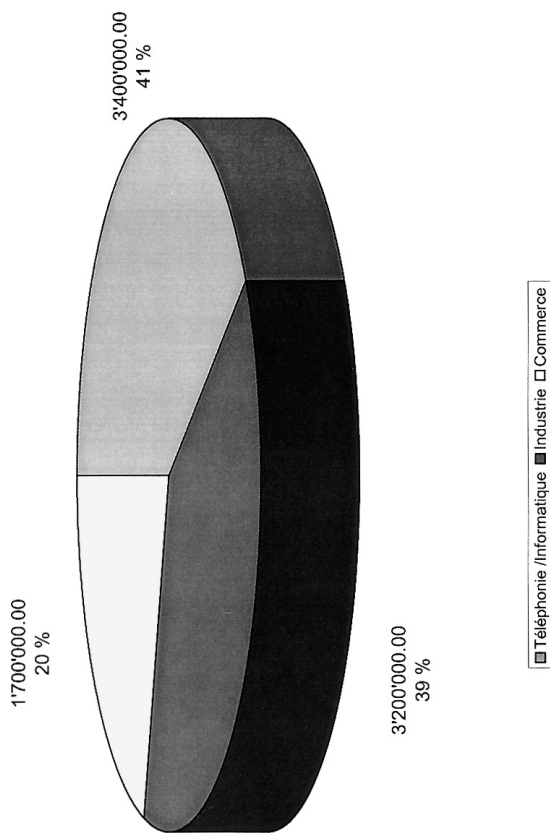
Annexes : - 6 tableaux
- rapport de l'organe de contrôle
- bilan et compte de résultats 2000

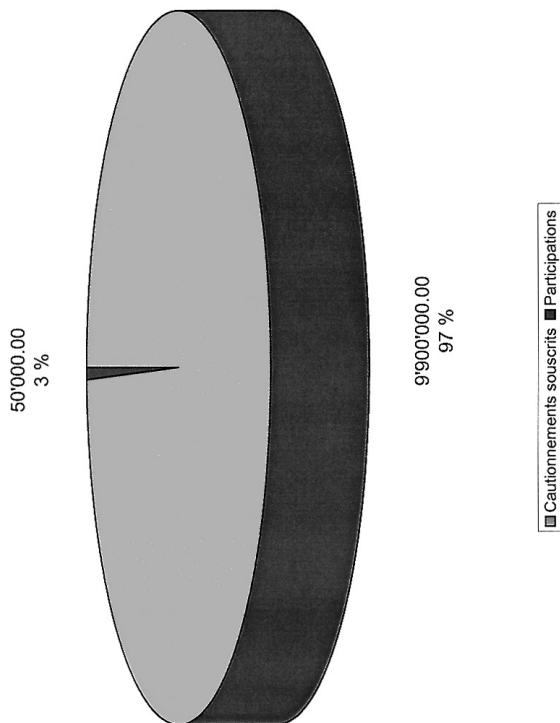
Nombre de demandes au 31 décembre 2000 : 61



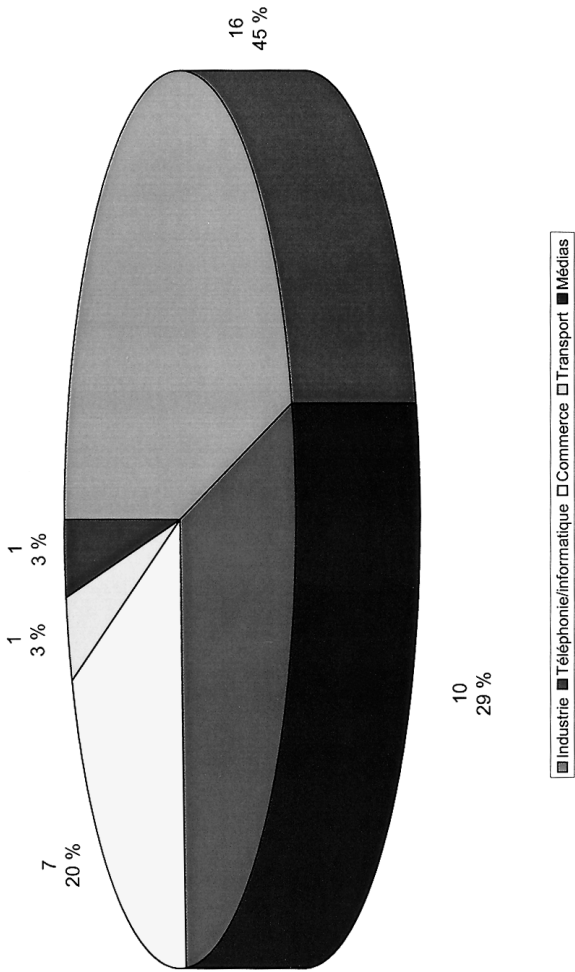
Demandes formulées mensuellement au 31.12.2000



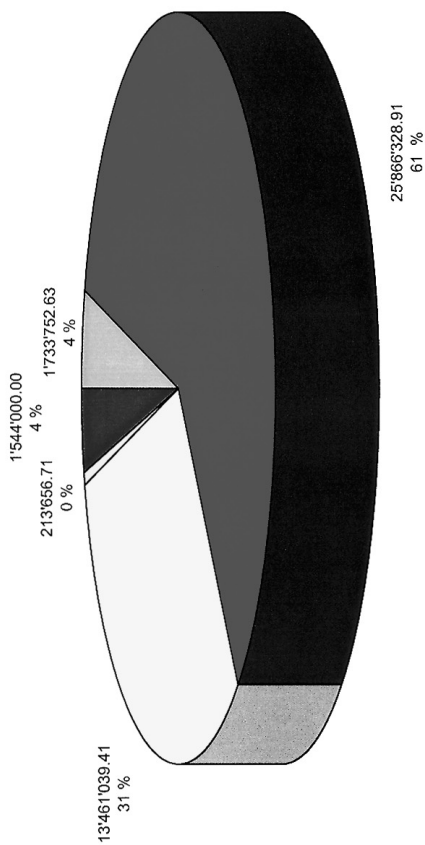
Montants des demandes en 2000 en CHF par secteur d'activité

Type des aides financières accordées en 2000 correspondant au 12 demandes acceptées en CHF

**Etat cumulatif des aides financières accordées durant les trois premiers exercices :
CHF 27'059'000.00 pour 36 demandes, dont 2 pour la même entreprise**



Fondation Start-PME

**Actif du bilan au 31.12.2000
(Total CHF 43'401'298.57)**

■ Liquidités ■ Obligations □ Actions □ Impôt anticipé à récupérer ■ Participation

16 mai 2001

Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision S.A.
Genève

FONDATION START-PME

Genève

Rapport de l'organe de contrôle
sur les comptes de l'exercice 2000

au Conseil de Fondation

~~CHAMBRE~~ FIDUCIAIRE

Membre

Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision S.A.
Genève

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de Fondation de

FONDATION START-PME

Genève

En notre qualité d'organe de contrôle de votre fondation, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2000.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes reconnues par la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi qu'à la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.


Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et au règlement.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 30 avril 2001

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
ET DE RÉVISION S.A.


D. RIVOLLET


J.-C. RIVOLLET

(responsable de la révision)

Annexes :

- Bilan au 31 décembre 2000 (comparé à 1999)
- Compte de profits et pertes pour l'exercice 2000 (comparé à 1999)
- Informations complémentaires aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 (comparées à 1999)

CHAMBRE ~~DE~~ FIDUCIAIRE

Membre

S. F. E. A. S. A.

FONDATION START-PME

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE	2000	1999
	SFr	SFr
A C T I F		
<i>Disponible</i>		
Banque	1.733.752,63	4.607.005,80
	<i>1.733.752,63</i>	<i>4.607.005,80</i>
<i>Réalisable</i>		
Portefeuille titres :	39.327.368,32	21.811.691,87
- dont placements en obligations	25.866.328,91	17.635.075,00
- dont placements en actions	13.461.039,41	4.176.616,87
Impôt anticipé à récupérer	213.656,71	151.548,10
	<i>39.541.025,03</i>	<i>21.963.239,97</i>
<i>Actifs transitoires</i>		
Intérêts courus	582.520,91	305.089,25
	<i>582.520,91</i>	<i>305.089,25</i>
<i>Immobilisations</i>		
Participations	1.544.000,00	1.349.000,00
	<i>1.544.000,00</i>	<i>1.349.000,00</i>
TOTAL DE L'ACTIF	43.401.298,57	28.224.335,02

S. F. E. S. S. A.

FONDATION START-PME

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE	2000	1999
	SFr	SFr
PASSIF		
<i>Passifs transitoires</i>		
Prestations diverses à payer	5.545,00	10.750,00
	5.545,00	10.750,00
<i>Provisions</i>		
Provision pour cautionnements	1.272.393,55	0,00
Provision pour participations	124.000,00	0,00
	1.396.393,55	0,00
<i>Fonds propres</i>		
Capital de dotation	45.000.000,00	30.000.000,00
Profits et pertes :		
- Solde reporté	-1.786.414,98	-232.784,00
- Résultat de l'exercice	-1.214.225,00	-1.553.630,98
	41.999.360,02	28.213.585,02
TOTAL DU PASSIF	43.401.298,57	28.224.335,02

S. F. E. R. S. A.

FONDATION START-PME

Genève

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES
POUR L'EXERCICE**

	2000	1999
	SFr	SFr
Résultat de la gestion du portefeuille-titres		
Intérêts sur avoirs en banque	46.263,76	22.337,00
Intérêts et frais bancaires	-1.447,58	0,00
Frais de gestion portefeuille	-93.436,85	-68.217,20
Différence de cours sur devises	37.660,97	0,00
Revenus des titres :	1.003.214,47	615.081,78
- dont intérêts sur obligations	879.735,62	612.786,78
- dont dividendes sur actions	123.478,85	2.295,00
Résultats sur opérations titres :	-267.051,27	-344.276,88
- dont sur ventes de titres	85.906,77	-127.915,70
- dont sur portefeuille	-352.958,04	-216.361,18
Total du résultat de la gestion du portefeuille-titres	725.203,50	224.924,70
Résultat des activités de soutien aux PME		
Pertes sur participations	0,00	500.000,00
Perte sur débiteurs cautionnés	0,00	891.781,95
Attributions provision pour cautionnements	1.272.393,55	0,00
Attributions provision pour participations	124.000,00	0,00
Résultat sur ventes de participations	-3.056,50	0,00
Autres produits	-10.771,60	0,00
Total du résultat des activités de soutien aux PME	1.382.565,45	1.391.781,95
Charges d'exploitation		
Jetons de présence	55.000,00	54.000,00
Charges sociales	3.168,45	2.625,95
Frais d'administration	483.750,00	322.500,00
Frais de mandat et honoraires	5.537,35	0,00
Frais de révision	5.375,00	5.375,00
Autres frais	4.032,25	2.272,78
Total des charges d'exploitation	556.863,05	386.773,73
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1.214.225,00	-1.553.630,98

S. F. E. R. S. A.

FONDATION START-PME

G e n è v e

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
 AUX COMPTES ANNUEL ARRETES
 AU 31 DECEMBRE**

	2000	1999
	SFr	SFr
<u>Obligations de garantie en faveur de tiers</u>		
Cautionnements souscrits	15.973.200,00	13.318.000,00
<u>Restrictions de propriété pour propres engagements</u>		
Actifs mis en gage ou cédés et actifs sous réserve de propriété	41.061.120,95	12.318.000,00
<u>Accord de prise de participation</u>	0,00	0,00
<u>Capital de dotation</u>		
Capital de dotation prévu sur une période de 3 ans <u>Frs 90.000.000,00</u> soit <u>Frs 30.000.000,00</u> annuel. Uniquement <u>Frs 15.000.000,00</u> versés annuellement en 1998, en 1999 et en 2000, montant de l'augmentation autorisée, donc	45.000.000,00	60.000.000,00

RAPPORT ANNUEL 2001

FONDATION START-PME



Fondation Start-PME

RAPPORT DE GESTION 2001

Le Conseil de la Fondation Start-PME, fondation genevoise de droit public pour la création et le développement des petites et moyennes entreprises (ci-après désignée la "Fondation") présente le rapport de gestion de son quatrième exercice, valable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001.

Ce rapport se réfère à la loi cantonale genevoise du 3 octobre 1997 instituant la "Fondation", à l'acte constitutif y relatif et à l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 février 1998 de promulgation de la susdite loi, exécutoire avec effet le 2 mars 1998.

Nous rappelons ici le but de la "Fondation" à savoir qu'aux conditions prévues par la loi, la "Fondation" soutient les PME, favorisant l'emploi, en création ou considérées comme de nouvelles entreprises par des aides financières sous forme de garanties de crédits bancaires ou de prises de participations. Ces soutiens sont limités à Frs 2'000'000.-- par entreprise pour une durée ne dépassant en principe pas 5 ans.

Introduction

La croissance économique a subi en 2001 un net ralentissement, particulièrement au troisième trimestre. Le tourisme et les services financiers et boursiers ont été touchés par ce refroidissement conjoncturel, de même que les affaires d'exportation. L'année sous revue a été marquée par le recul des investissements et la stagnation de l'emploi. Néanmoins, quelques entreprises ont pu tirer favorablement leur épingle du jeu, soutenues qu'elles ont été par la croissance de la consommation privée. Les entreprises tournées vers la nouvelle économie ont, en revanche, particulièrement souffert d'une crise de confiance à leur égard paralysant l'investissement dans ce secteur.

Fonctionnement

Le Conseil de fondation a siégé 18 fois en 2001. Cette fréquence est rendue nécessaire pour assurer une réponse rapide aux demandes de soutien valablement exprimées. Mais son rôle ne s'arrête pas là. Le suivi des affaires en cours et le contrôle du travail effectué par son mandataire, à savoir la Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE), dans les diverses missions qui lui sont confiées font partie des charges du Conseil.

En outre, notre "Fondation" a organisé une conférence de presse le 7 juin 2001 et a été représentée à plusieurs manifestations pour promouvoir ses prestations.

Au cours de l'exercice 2001, M. François Kirchhoff, représentant de la BCGE, a remplacé M. Emile Rausis au sein du Conseil de fondation.

La collaboration permanente avec la BCGE s'est poursuivie en 2001 sur la base d'un contrat fixant ses tâches. Nous remercions ici la Direction et le Personnel de la BCGE pour leur précieux concours.

Affaires traitées

La "Fondation" a compté en 2001, 62 demandes dont 43 ont été déposées au cours dudit exercice alors que 19 dossiers étaient ouverts au 1^{er} janvier 2001. Ces affaires ont été traitées comme suit :

- 18 demandes ont reçu une réponse favorable (ces 18 demandes concernent 9 nouvelles entreprises et 8 entreprises qui bénéficiaient déjà d'un soutien; une de ces dernières a reçu 2 réponses favorables en 2001)
- 11 demandes ont été refusées
- 14 demandes ont été retirées ou sont demeurées sans suite
- 2 demandes restaient en attente d'une décision à prendre en janvier 2002
- 17 dossiers étaient en attente d'informations complémentaires

Les 18 demandes qui ont reçu une réponse favorable en 2001 concernent :

- 11 x le secteur des technologies de l'information pour	Frs	8'195'000.--
- 3 x le secteur du commerce pour	Frs	2'355'000.--
- 3 x le secteur de l'industrie pour	Frs	1'364'500.--
- 1 x le secteur des services pour	Frs	<u>750'000.--</u>
	Total	<u>Frs 12'664'500.--</u>

Ces nouveaux engagements de Frs 12'664'500.-- comprennent des limites de crédits bancaires totalisant Frs 11'164'500.-- et des participations dans deux entreprises pour un total de Frs 1'500'000.--.

Les limites de crédits bancaires totalisant Frs 11'164'500.-- représentent, eu égard à la marge usuelle pour couvrir les intérêts et frais bancaires y relatifs, des cautionnements se montant à Frs 13'239'900.--.

Les engagements cumulés au 31 décembre 2001 se répartissent de la manière suivante :

- cautionnements fournis	Frs	21'293'700.--
- participations acquises	Frs	<u>200'000.--</u>
	Frs	21'493'700.--
- participations promises*	Frs	<u>1'500'000.--</u>
Total	Frs	<u>22'993'700.--</u>

* en effet, les susdites participations étaient promises à la date du 31 décembre 2001 mais non encore effectivement acquises.

Nos engagements se sont réduits au cours d'exercice 2001 de la façon suivante :

- cautionnements annulés	Frs	7'919'400.--
- participations réalisées	Frs	920'000.--
- participations amorties	Frs	<u>424'000.--</u>
Total	Frs	<u>9'263'400.--</u>

Ces Frs 9'263'400.-- concernent 10 entreprises, dont 5 n'étaient plus soutenues par la "Fondation" au 31 décembre 2001.

Au 31 décembre 2001, la "Fondation" soutenait :

- 24 entreprises par cautionnement de crédits bancaires dont 3 entreprises par prise de participation également (étant rappelé que 2 de ces 3 participations étaient promises à la date du 31 décembre 2001 mais non encore effectivement acquises).

Voir tableau annexé "Annexe au rapport de gestion 2001 de la Fondation Start-PME"

Effet sur l'emploi

a) prévision d'emplois

Les 17 entreprises que la "Fondation" a accepté de soutenir, en répondant favorablement à 18 demandes au cours de l'exercice 2001, ont déclaré vouloir créer ou maintenir dans leur première année d'activité, 158 emplois répartis comme suit :

-	120,5	dans le secteur des technologies de l'information
-	22,5	dans le secteur de l'industrie
-	13	dans le secteur du commerce
-	<u>2</u>	dans le secteur des services
Total	<u>158</u>	emplois

b) emplois créés

Les 24 entreprises soutenues au terme de l'année 2001 comptent 163 emplois répartis comme suit :

-	94	dans le secteur des technologies de l'information
-	35	dans le secteur de l'industrie
-	25	dans le secteur du commerce
-	<u>9</u>	dans le secteur des services
Total	<u>163</u>	emplois

De plus, 6 entreprises pour lesquelles la "Fondation" a été déchargée de toute responsabilité financière résultant de ses soutiens antérieurs employaient, selon leurs informations, 77 personnes au 31 décembre 2001.

Nous observons que la plupart des emplois créés par les nouvelles entreprises que nous aidons se rapporte à des activités de haute valeur ajoutée. Or, il est reconnu que la création de ces nouveaux postes de travail génère l'émergence d'autres emplois qui échappent à notre décompte.

Risques

La réalisation de nos risques a entraîné des pertes consécutives à la faillite de 2 entreprises. Ces événements avaient d'ailleurs été annoncés dans notre dernier rapport et avaient fait l'objet d'un provisionnement. L'une de ces entreprises était active dans l'industrie et l'autre dans les technologies de l'information. En outre, la "Fondation" a réalisé 2 participations, l'une avec perte partielle du montant investi et l'autre avec un léger bénéfice.

Bien que l'appréciation de la situation comptable des entreprises que nous soutenons reste un exercice très aléatoire eu égard à leur jeunesse, nous avons tenté de les qualifier de la façon suivante au terme de l'année 2001 :

- 11 entreprises sont en phase de démarrage et il est prématuré d'émettre une opinion et un diagnostic sérieux
- 3 entreprises sont dans une situation satisfaisante à bonne
- 6 entreprises sont dans une situation difficile
- 4 entreprises sont dans une situation précaire.

3 des 4 entreprises en situation précaire, ayant reçu notre soutien, ont déposé leur bilan ou sont sur le point de le faire. Les pertes qui pourraient s'ensuivre pour notre organisme, en raison de ces événements post-clôture, sont largement couvertes par la provision générale constituée au terme de l'exercice 2001. Elles ne sont donc pas provisionnées spécifiquement selon notre ancienne méthode de provisionnement (voir chapitre suivant).

Ajoutons au sujet des risques que la valeur de notre portefeuille-titres s'est dégradée en raison de l'évolution boursière défavorable de l'année 2001. La gestion de ce portefeuille est confiée à la société spécialisée de la BCGE pour les investisseurs institutionnels. Bien que ce mandat soit assorti de strictes règles de prudence, une réduction sensible de la valeur de nos titres n'a pu être évitée. En revanche, ils conservent un potentiel d'amélioration des cours. De plus, ce portefeuille assure des revenus fixes à notre "Fondation".

Méthode de provisionnement

Sur le conseil de l'Inspection Cantonale des Finances, nous avons procédé à un changement de méthode comptable en cette matière. Jusqu'au terme de l'exercice 2000 et conformément à notre règlement interne, nous comptabilisions les pertes subies après paiement de la caution et/ou liquidation des participations perdues.

Avec l'exercice sous revue, la "Fondation" constitue une provision générale nécessaire à la couverture des risques liés à ses engagements à hauteur de 20%. Ce pourcentage est calculé en fonction des risques théoriques.

Dès lors, nous avons procédé à la dissolution des provisions antérieures et passé les pertes 2001 au débit du compte de pertes et profits directement.

Cette nouvelle manière de faire pèse de façon significative sur le résultat 2001.

En conséquence, les événements post-clôture avérés dans les premiers mois de l'exercice 2002 se montant à Frs 1'639'107.40 ne sont pas provisionnés individuellement, la provision générale de Frs 4'147'000.00 étant suffisante. Cette dernière sera bien entendu adaptée au terme du nouvel exercice. Il en résulte que le changement de méthode comptable grève le résultat de Frs 2'507'892.60.

Dotation en capital

La dotation en capital de notre "Fondation" est fixée à Frs 90'000'000.-- par la loi du 3 octobre 1997. Au 31 décembre 2001, le montant versé par l'Etat de Genève s'élève à Frs 45'000'000.-- comme au terme de l'exercice 2000. Il n'y a pas d'autres investisseurs dans le capital de dotation.

Pour poursuivre ses activités, le Conseil de fondation a fait appel au versement d'une nouvelle tranche de capital au titre de l'exercice 2001. Un montant de Frs 5'000'000.-- lui a été versé en 2002 seulement. Ce dernier est dès lors comptabilisé sur l'année 2002.

Résultats comptables 2001

Le résultat net de l'exercice sous revue affiche une perte de Frs 7'400'831.12. L'importance de ce déficit doit être comprise de la manière suivante :

- Le changement de méthode de provisionnement participe pour Frs 2'507'892.60 au Frs 2'750'606.45 de variation du poste provision à ce résultat. En effet, une provision générale de Frs 4'147'000.-- a été constituée. En contrepartie partielle, nous avons pu dissoudre les provisions antérieurement constituées, selon l'ancienne méthode comptable, de Frs 1'396'393.55.
- L'année boursière 2001 a été particulièrement mauvaise de façon générale. En conséquence, notre portefeuille-titres a subi une moins-value de Frs 3'067'015.76 tandis que la réalisation de titres a entraîné une perte de Frs 221'877.19. Compte tenu, notamment, des revenus sur titres qui s'élèvent à Frs 1'032'505.31, le résultat final de ce patrimoine enregistre une perte nette de Frs 2'291'645.86.

Aux éléments précités et particuliers à l'année 2001, il convient d'ajouter :

- Les pertes de Frs 1'797'846.21 provenant de l'activité de soutien aux jeunes entreprises et résultant de la faillite de 2 entreprises ainsi que d'une perte partielle sur la cession d'une participation (voir chapitre "Risques").
- Enfin, nos frais généraux de Frs 560'732.60. Ils proviennent pour la plus grande partie du contrat qui nous lie à la BCGE qui assume toute l'administration de nos affaires, l'étude des demandes de soutien et le suivi de nos engagements.

Conclusion

Après 4 exercices annuels, la "Fondation" assume le rôle qui lui est assigné auprès des entreprises en création ou celles qui s'y identifient en raison de leur diversification. Le nombre de nouvelles entreprises soutenues en 2001 est réjouissant. Il l'est moins en terme d'emplois en raison de la prudence qu'elles manifestent à l'embauche en attendant la réalisation de leur Business Plan parfois ambitieux.

Mais le rôle qui nous est imparti implique des risques dont nous mesurons maintenant pleinement l'ampleur. Il est vrai que les échecs parmi les jeunes entreprises se produisent essentiellement dans les 5 premières années de leur existence. C'est pourquoi, nous assistons aujourd'hui à la disparition d'entreprises soutenues, plus fréquemment qu'au début des activités de la "Fondation".

Par ailleurs, le refroidissement conjoncturel que l'économie a connu en 2001 n'a pas été de nature à encourager les investisseurs à prendre le relais de nos interventions. De même, les instituts bancaires traditionnels attendent la démonstration de résultats positifs dans les jeunes entreprises pour commencer à leur accorder des crédits. Et dans ce domaine, les premières années des entreprises sont très rarement bénéficiaires.

Quant à nos propres résultats, hormis les éléments à caractère exceptionnel de l'année 2001, l'équilibre que nous recherchons entre nos frais généraux et l'amortissement des pertes dues à notre activité de soutien d'une part et les revenus de notre portefeuille-titres d'autre part, n'est pas encore atteint.

Il est intéressant de dire, aussi, que le fonctionnement de la "Fondation" et les pertes dues à ses activités de soutien aux jeunes entreprises ont coûté, depuis sa création soit au terme de 4 exercices comptables, un montant de Frs 26.035.-- par emploi créé et existant au 31 décembre 2001, pour les 240 emplois mentionnés dans notre rapport, emplois induits ou indirects non compris (Dotation en capital Frs 45'000'000.-- / Actif à disposition Frs 38'751.528.-- / Coût total Frs 6.248.472.-- soit Frs 26'035.-- par emploi).



Pour le Conseil de Fondation
Eric Roth, Président

Genève, le 15 mai 2002

- Annexes :
- 6 tableaux
 - rapport de l'organe de contrôle
 - bilan et compte de pertes et profits 2001

Annexe au rapport de gestion 2001 de la Fondation Start-PME

Situation au 31.12.2000		Annulés en 2001		Situation au 31.12.2001		Pertes enregistrées en 2001	
Entreprises	Cautionnements	Participations	Cautionnements	Participations	Entreprises	Cautionnements	sur participations
a	600'000.00	20'000.00		600'000.00			-1'265.00
b	600'000.00	1'200'000.00		600'000.00			300'000.00
c	1'200'000.00	124'000.00		1'200'000.00		841'311.06	124'000.00
d	780'000.00						
e	1'320'000.00	360'000.00					
f	1'320'000.00	2'452'500.00					
g	2'400'000.00	2'400'000.00					
h	480'000.00						
i	480'000.00	840'000.00				563'000.90	
j	840'000.00						
k	1'200'000.00	216'000.00					
l	600'000.00	1'080'000.00					
m	585'200.00	204'000.00					
n	378'000.00	257'400.00					
o	1'140'000.00	240'000.00					
p	600'000.00						
q	240'000.00						
r	600'000.00						
s	960'000.00	600'000.00					
t	1'440'000.00	240'000.00					
	15'973'200.00	5'445'900.00	0.00			13'489'700.00	200'000.00
20	15'973'200.00	1'544'000.00	0.00			1'404'311.96	422'735.00

Situation au 31.12.2000		Annulés en 2001		Situation au 31.12.2001		Pertes enregistrées en 2001	
Entreprises	Cautionnements	Participations	Cautionnements	Participations	Entreprises	Cautionnements	sur participations
a	600'000.00	20'000.00		600'000.00			-1'265.00
b	600'000.00	1'200'000.00		600'000.00			300'000.00
c	1'200'000.00	124'000.00		1'200'000.00		841'311.06	124'000.00
d	780'000.00						
e	1'320'000.00	360'000.00					
f	1'320'000.00	2'452'500.00					
g	2'400'000.00	2'400'000.00					
h	480'000.00						
i	480'000.00	840'000.00				563'000.90	
j	840'000.00						
k	1'200'000.00	216'000.00					
l	600'000.00	1'080'000.00					
m	585'200.00	204'000.00					
n	378'000.00	257'400.00					
o	1'140'000.00	240'000.00					
p	600'000.00						
q	240'000.00						
r	600'000.00						
s	960'000.00	600'000.00					
t	1'440'000.00	240'000.00					
	15'973'200.00	5'445'900.00	0.00			13'489'700.00	200'000.00
20	15'973'200.00	1'544'000.00	0.00			1'404'311.96	422'735.00

* dont CHF 1'500'000.00 d'accords de prises de participations

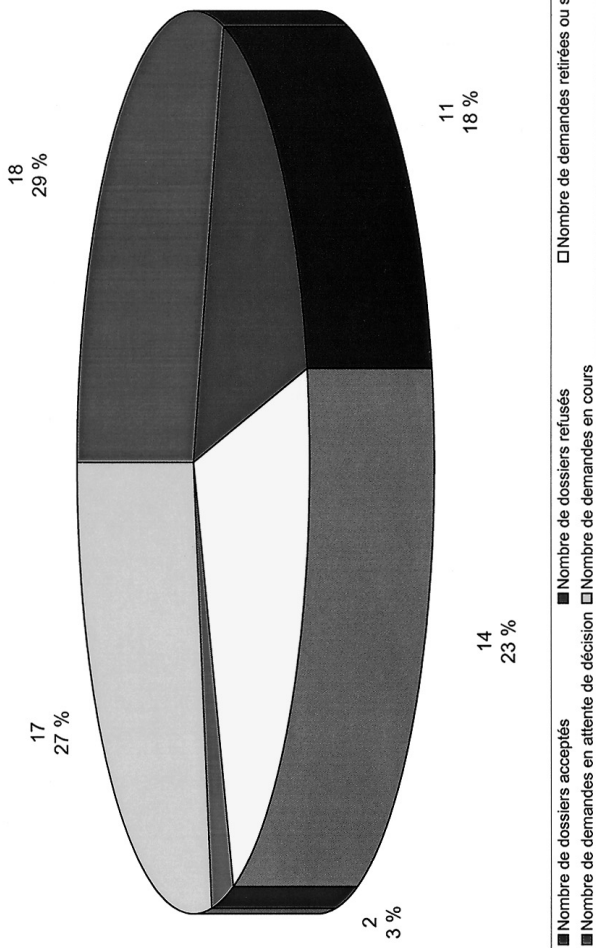
** gain sur vente de participation

Situation au 31.12.2000		Annulés en 2001		Situation au 31.12.2001		Pertes enregistrées en 2001	
Entreprises	Cautionnements	Participations	Cautionnements	Participations	Entreprises	Cautionnements	sur participations
a	600'000.00	20'000.00		600'000.00			-1'265.00
b	600'000.00	1'200'000.00		600'000.00			300'000.00
c	1'200'000.00	124'000.00		1'200'000.00		841'311.06	124'000.00
d	780'000.00						
e	1'320'000.00	360'000.00					
f	1'320'000.00	2'452'500.00					
g	2'400'000.00	2'400'000.00					
h	480'000.00						
i	480'000.00	840'000.00				563'000.90	
j	840'000.00						
k	1'200'000.00	216'000.00					
l	600'000.00	1'080'000.00					
m	585'200.00	204'000.00					
n	378'000.00	257'400.00					
o	1'140'000.00	240'000.00					
p	600'000.00						
q	240'000.00						
r	600'000.00						
s	960'000.00	600'000.00					
t	1'440'000.00	240'000.00					
	15'973'200.00	5'445'900.00	0.00			13'489'700.00	200'000.00
20	15'973'200.00	1'544'000.00	0.00			1'404'311.96	422'735.00

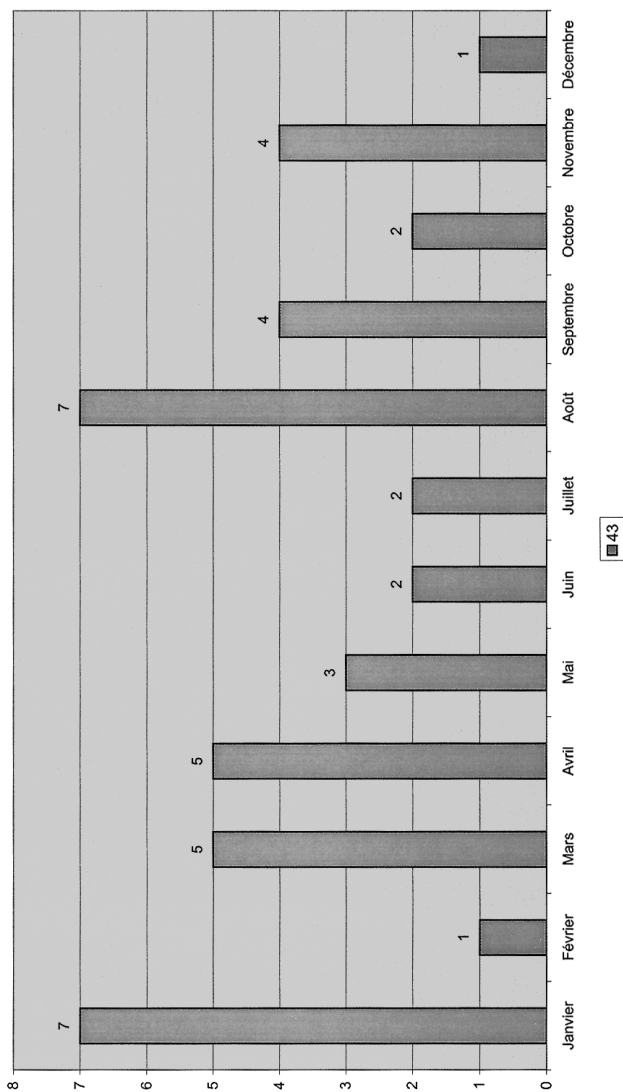
Situation au 31.12.2000		Annulés en 2001		Situation au 31.12.2001		Pertes enregistrées en 2001	
Entreprises	Cautionnements	Participations	Cautionnements	Participations	Entreprises	Cautionnements	sur participations
a	600'000.00	20'000.00		600'000.00			-1'265.00
b	600'000.00	1'200'000.00		600'000.00			300'000.00
c	1'200'000.00	124'000.00		1'200'000.00		841'311.06	124'000.00
d	780'000.00						
e	1'320'000.00	360'000.00					
f	1'320'000.00	2'452'500.00					
g	2'400'000.00	2'400'000.00					
h	480'000.00						
i	480'000.00	840'000.00				563'000.90	
j	840'000.00						
k	1'200'000.00	216'000.00					
l	600'000.00	1'080'000.00					
m	585'200.00	204'000.00					
n	378'000.00	257'400.00					
o	1'140'000.00	240'000.00					
p	600'000.00						
q	240'000.00						
r	600'000.00						
s	960'000.00	600'000.00					
t	1'440'000.00	240'000.00					
	15'973'200.00	5'445'900.00	0.00			13'489'700.00	200'000.00
20	15'973'200.00	1'544'000.00	0.00			1'404'311.96	422'735.00

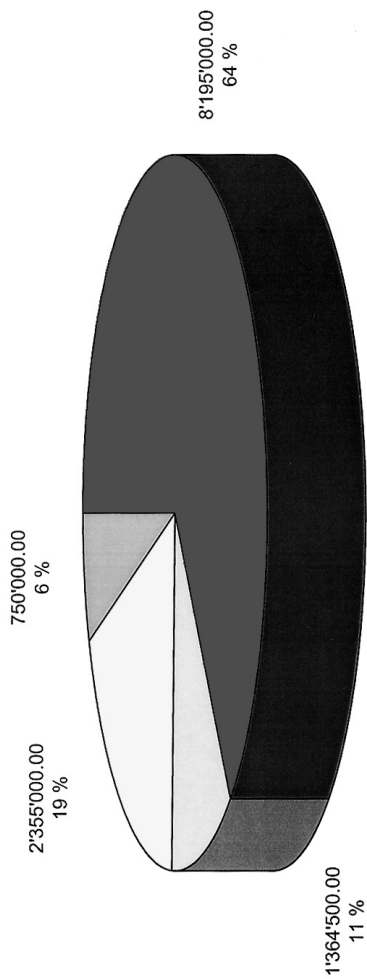
Cautionnements Participations
 Total au 31.12.00 15'973'200.00 1'544'000.00
 Approuvé 15'238'900.00 1'500'000.00
 Annulé -739'300.00 -1'344'000.00
 Total au 31.12.01 21'233'700.00 1'700'000.00

Nombre de demandes au 31 décembre 2001 : 62

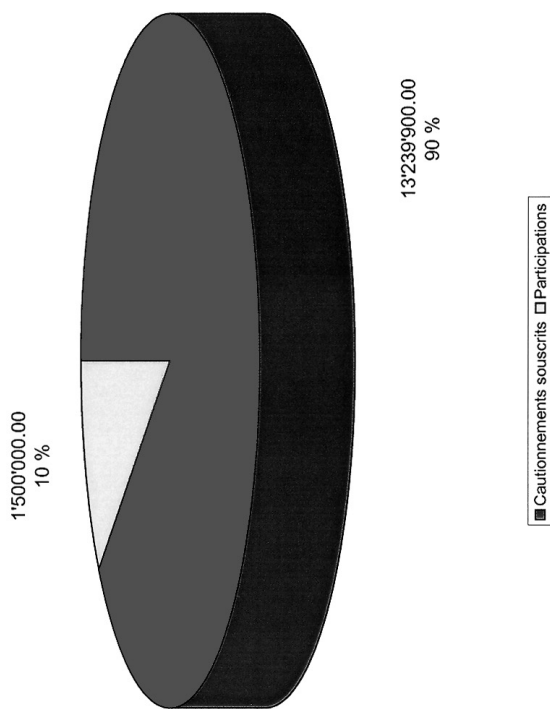


Demandes formulées mensuellement au 31.12.2001



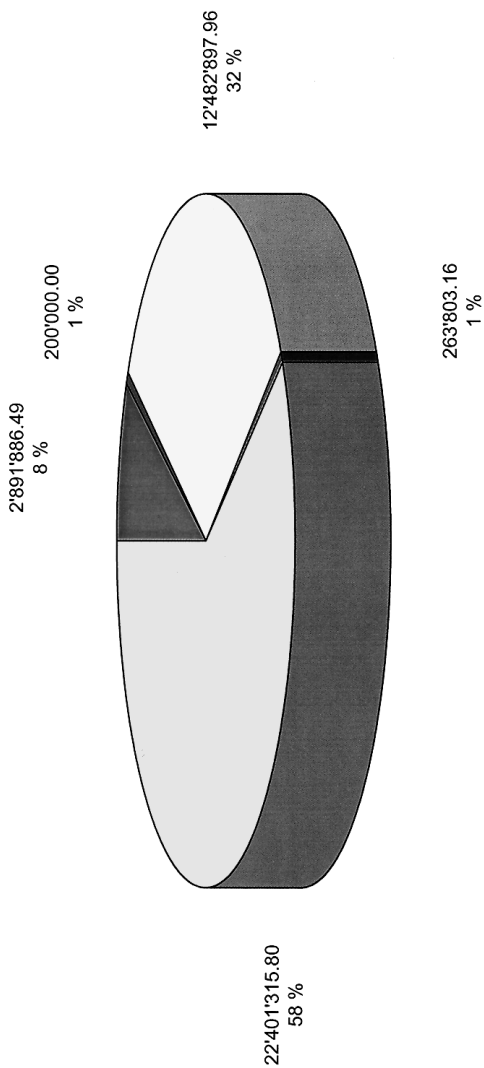
Montants des demandes acceptées en 2001 en CHF par secteur d'activité

■ Téléphonie /Informatique □ Industrie □ Commerce ■ Services

Type des aides financières accordées en 2001 correspondant au 18 demandes acceptées en CHF

Fondation Start-PME

Actif du bilan au 31.12.2001
(Total CHF 38'751'528.90)



■ Liquidités ■ Participation □ Actions ■ Impôt anticipé à récupérer □ Obligations

15 mai 2002

Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision S.A.
Genève

FONDATION START-PME

Genève

Rapport de l'organe de contrôle
sur les comptes de l'exercice 2001

au Conseil de Fondation

CHAMBRE ~~DE~~ FIDUCIAIRE

Membre

Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision S.A.
Genève

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de Fondation de la

FONDATION START-PME

Genève

En notre qualité d'organe de contrôle de votre fondation, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes reconnues par la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi qu'à la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Nous relevons qu'au cours de l'exercice 2001, il a été procédé à un changement de méthode comptable concernant la prise en compte des risques de pertes. Au 31 décembre 2000, il avait été constitué des provisions pour un montant total de Frs 1.396.393,55 correspondant aux pertes constatées entre la date de bouclage et la date d'établissement des comptes. Au 31 décembre 2001, il a été constitué une provision générale de Frs 4.147.000,00 qui est suffisante pour couvrir les pertes postérieures à la date de clôture des comptes et connues à ce jour.

... / ...

~~CHAMBRE~~ **FIDUCIAIRE**
Membre

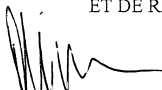
S. F. E. R. S. A.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales, à l'acte de fondation et au règlement.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 30 avril 2002

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
ET DE REVISION S.A.



D. RIVOLLET

(responsable de la révision)



B. COSTE

Annexes :

- Bilan au 31 décembre 2001 (comparé à 2000)
- Compte de profits et pertes pour l'exercice 2001 (comparé à 2000)
- Annexes aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001 (comparées à 2000)

S. F. E. B. S. A.

FONDATION START-PME

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE	2001	2000
	CHF	CHF
A C T I F		
<i>Disponible</i>		
Banques	2'891'886.49	1'733'752.63
	2'891'886.49	1'733'752.63
<i>Réalisable</i>		
Portefeuille-titres :	34'884'213.76	39'327'368.32
- dont placements en obligations	22'401'315.80	25'866'328.91
- dont placements en actions	12'482'897.96	13'461'039.41
Impôt anticipé à récupérer	263'803.16	213'656.71
	35'148'016.92	39'541'025.03
<i>Actifs transitoires</i>		
Intérêts courus	511'625.49	582'520.91
	511'625.49	582'520.91
<i>Immobilisations</i>		
Participations	200'000.00	1'544'000.00
	200'000.00	1'544'000.00
TOTAL DE L'ACTIF	38'751'528.90	43'401'298.57

S. F. E. B. S. A.

FONDATION START-PME

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE	2001	2000
	CHF	CHF
P A S S I F		
<i>Passifs transitoires</i>		
Prestations diverses à payer	6'000.00	5'545.00
	6'000.00	5'545.00
<i>Provisions</i>		
Provisions pour cautionnements et participations	0.00	1'396'393.55
Provision générale	4'147'000.00	0.00
	4'147'000.00	1'396'393.55
<i>Fonds propres</i>		
Capital de dotation libéré	45'000'000.00	45'000'000.00
Profits et pertes reporté	(3'000'639.98)	(1'786'414.98)
Résultat de l'exercice :	(7'400'831.12)	(1'214'225.00)
- dont frais généraux	(560'732.60)	(556'863.05)
- dont résultat sur activité de soutien	(1'797'846.21)	13'828.10
- dont attribution aux provisions	(2'750'606.45)	(1'396'393.55)
- dont résultat sur portefeuille-titres	(2'291'645.86)	725'203.50
	34'598'528.90	41'999'360.02
TOTAL DU PASSIF	38'751'528.90	43'401'298.57

Conformément à la loi du 3 octobre 1997, le capital de dotation autorisé est de CHF 90 millions.
Il a été libéré à hauteur de CHF 45 millions.

S. F. E. B. S. A.

FONDATION START-PME

Genève

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

POUR L'EXERCICE

2001

2000

CHF

CHF

RESULTAT DES ACTIVITES DE SOUTIEN AUX PME

Fraix généraux :	(560'732.60)		(556'863.05)
- jetons de présence	(58'000.00)	(55'000.00)	
- charges sociales	(4'018.50)	(3'168.45)	
- frais d'administration	(484'200.00)	(483'750.00)	
- frais de mandat et honoraires	(1'820.00)	(5'537.35)	
- frais de révision	(8'155.50)	(5'375.00)	
- autres frais	(4'538.60)	(4'032.25)	
Résultat sur activité de soutien :	(1'797'846.21)		13'828.10
- pertes sur débiteurs	(1'404'311.96)	0.00	
- pertes sur participations	(422'735.00)	3'056.50	
- autres produits	29'200.75	10'771.60	
Dissolution (attribution) aux provisions :	(2'750'606.45)		(1'396'393.55)
- prov. pour cautionnements	1'272'393.55	(1'272'393.55)	
- prov. pour participations	124'000.00	(124'000.00)	
- prov. générale	(4'147'000.00)	0.00	
	(5'109'185.26)		(1'939'428.50)

RESULTAT DE LA GESTION DU PORTEFEUILLE-TITRES

Intérêts sur les avoirs en banques	69'042.72		46'263.76
Intérêts et frais bancaires	(1'701.29)		(1'447.58)
Frais de gestion portefeuille	(99'835.20)		(93'436.85)
Différence de cours sur devises	(2'764.45)		37'660.97
Revenus des titres :	1'032'505.31		1'003'214.47
- dont intérêts sur obligations	931'374.36	879'735.62	
- dont dividendes sur actions	101'130.95	123'478.85	
Résultat sur opérations titres :	(3'288'892.95)		-267'051.27
- dont sur ventes titres	(221'877.19)	85'906.77	
- dont sur portefeuille	(3'067'015.76)	(352'958.04)	
	(2'291'645.86)		725'203.50
RESULTAT DE L'EXERCICE	(7'400'831.12)		(1'214'225.00)

S. F. E. B. S. A.

FONDATION START-PME

Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE

2001

2000

CHF

CHF

Obligations de garantie en faveur de tiers

Montant global des cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

21'293'700.00

15'973'200.00

Restrictions de propriété pour propres engagements

Actifs mis en gage ou cédés et actifs sous réserve de propriété

37'776'100.25

41'061'120.95

Accord de prise de participation

1'500'000.00

-

Capital de dotation

Montant de l'augmentation autorisée et de l'augmentation conditionnelle du capital

45'000'000.00

45'000'000.00

Changement de méthode comptable

Une provision générale de CHF4'147'000.00 a été constituée au 31 décembre 2001. Cette dernière est suffisante pour couvrir les pertes postérieures à la date de clôture des comptes et connues à ce jour

Genève, le 26 novembre 2001

N/réf.: 79.01.01/00 MAB/VAT/GIB/va

R A P P O R T
au
conseiller d'Etat
chargé du
département de l'économie,
de l'emploi et des affaires extérieures

relatif à la

FONDATION START-PME

Contrôle des comptes arrêtés au
31 décembre 2000

FONDATION START-PME

Coût du contrôle

F 3'190,--

Anciennes observations non réglées

oui	non	s/o
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nouvelles observations

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	-------------------------------------	--------------------------

Résumé des observations

3. Anciennes observations non réglées

3.1.1 Observation 3.1.1 du rapport N° 00-08

"Règlement interne de la fondation"

Nous relevions que l'article 16 du règlement interne de la Fondation Start-PME ne permettait pas à la fondation de constater les risques sur les aides octroyées ni de prendre en compte les événements postclôtures dans les états financiers. Nous constatons qu'une partie de notre recommandation, soit la prise en compte des événements postclôtures, a été mise en œuvre. L'autre partie de notre recommandation, soit la nécessité pour la fondation de mettre en place un système d'évaluation afin de provisionner dans ses états financiers les risques qu'elle supporte a été abordé en notre présence par le Conseil de Fondation le 24 octobre 2001. Il a été convenu que dans un premier temps, soit pour les comptes de l'exercice 2001, la fondation calculera la provision nécessaire à la couverture des risques susmentionnés sur la base d'un pourcentage de 20 % appliqué aux crédits cautionnés et aux participations. Ce système de calcul devant être affiné par la suite. Enfin, nous rappelons que la mise en œuvre de notre recommandation nécessite de modifier le règlement interne de la fondation.

3.1.2 Observation 3.1.2 du rapport N° 00-08

"Définition du coût complet des prestations de la fondation"

Afin de respecter le principe d'intégralité, nous recommandons que l'Etat facture à la fondation le coût d'opportunité lié à sa participation financière. Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre et nous nous réservons de revenir sur ce sujet ultérieurement.

3.2 Observation 3.2 du rapport N° 00-08

"Comptabilisation de la dotation dans les comptes de l'Etat"

Nous recommandons de comptabiliser dans les comptes de l'Etat les dotations à la Fondation Start-PME, non pas dans le compte 790100.170.01 mais dans un compte de rubrique 15, "Prêts et participations permanentes". Notre recommandation n'a pas été mise en œuvre et nous nous réservons de revenir sur ce sujet ultérieurement.

3.3 Observation 3.3 du rapport N° 00-08

"Indépendance des réviseurs externes"

Nous recommandons à la fondation de mettre en place un contrôle sur l'indépendance des réviseurs externes. A l'heure actuelle la fondation nous a informés réaliser ce contrôle et nous avons constaté qu'une trace de ce dernier existait dans cinq des dix dossiers contrôlés.

3.4.1 Observation 3.4.1 du rapport N° 00-08

"Respect des conditions d'octroi"***Respect des conventions collectives de travail***

Nous recommandons que la fondation s'assure que les entreprises qui demandent une aide financière respectent les conventions collectives ou les usages applicables. Nous avons constaté que la fondation a fait, en 2000, les démarches nécessaires à ce contrôle auprès de l'OCIRT.

Résumé des observations (suite)

3.4.1 Observation 3.4.1 du rapport N° 00-08 (suite)

Création d'emplois

Afin d'améliorer le contrôle sur la création d'emplois, nous avons recommandé que la fondation demande aux entreprises une liste à jour des employés avec leur domicile fiscal ainsi que les contrats de travail et la liste des salaires. Nous avons constaté que les contrôles ont été améliorés mais que la fondation devrait se montrer plus systématique quant aux demandes d'informations qu'elle fait auprès des entreprises sur ce sujet.

Formalisation des données

De manière générale, nous avons recommandé que la fondation établisse pour chaque entreprise un document récapitulatif qui formalise la somme des informations disponibles. A l'heure actuelle, nous avons constaté que dans tous les dossiers analysés figure désormais un document récapitulatif (tableau de bord).

3.4.2 Observation 3.4.2 du rapport N° 00-08

" Suivi des entreprises "

Conformément à ce que la fondation avait annoncé dans notre rapport N° 00-08, en réponse à notre demande de formalisation du suivi des entreprises soutenues, un rapport annuel 2000 figure dans chaque dossier pour les entreprises pour lesquelles la fondation est entrée en matière avant janvier 2000.

4. Nouvelles observation

Nous n'avons pas de nouvelles observations à formuler.

Position de l'audité et du département

Le présent rapport ne comportant pas de nouvelles observations, la Fondation Start-PME ainsi que le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures n'ont pas de remarques particulières à formuler.

Distribution :

Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

M. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat (3)

- *Département des finances*

Mme Micheline Calmy-Rey, conseillère d'Etat (5)

- *Conseil d'Etat*

M. Carlo Lamprecht, président (1)

- *Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil*

M. Pierre Froidevaux, Président (1)

- *Commission des finances du Grand Conseil*

M. Philippe Glatz, président (1)

- *Commission externe d'évaluation des politiques publiques*

M. Jean-Daniel Delley, président (1)

inspection cantonale des finances

1. Objet et étendue du contrôle

Les comptes de la Fondation Start-PME arrêtés au 31 décembre 2000 nous ont été présentés en vertu de l'article 5, alinéa 1, lettre c de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques.

Ces comptes sont contrôlés par la Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision S.A. Genève, mandatée par le Conseil de fondation.

Dans son rapport du 30 avril 2001, l'organe de contrôle, en conclusion de ses travaux, recommande l'approbation des comptes sans réserve.

Les opérations de contrôle que nous avons effectuées sont mentionnées dans le programme de contrôle qui fait partie de nos notes de travail.

2. Coût du présent rapport

L'inspection cantonale des finances a consacré 29 heures pour effectuer ce contrôle et émettre le présent rapport.

Ceci représente un coût de F 3'190.-- qui est à la charge de l'inspection cantonale des finances.

3. Suite donnée aux observations de nos précédents rapports

3.1.1 Observation 3.1.1 du rapport N° 00-08

"Règlement interne de la fondation"

Nous relevons que l'article 16 du règlement interne de la Fondation Start-PME qui stipule que *"le Conseil comptabilise les pertes subies après le paiement de la caution et/ou la liquidation de ses participations au sein de la société en difficulté"* ne respectait pas les principes généraux d'évaluation et ne permettait pas de constater les risques sur les aides octroyées ni de prendre en compte les événements postclôtures dans les états financiers.

Nous constatons qu'une partie de notre recommandation, soit la prise en compte des événements postclôtures, a été mise en œuvre. En effet, les comptes arrêtés au 31 décembre 2000 font apparaître des provisions pour un montant d'environ F 1,4 million. Ces provisions ont été comptabilisées afin de couvrir les pertes certaines relatives à deux entreprises ayant dû déposer leur bilan en 2001. Les rapports de pertes en notre possession concernant les faillites de ces deux entreprises font état d'une perte totale pour la fondation d'environ F 1,5 million.

L'autre partie de notre recommandation, soit la nécessité pour la fondation de mettre en place un système d'évaluation afin de provisionner dans ses états financiers les risques qu'elle supporte a été abordé en notre présence par le Conseil de Fondation le 24 octobre 2001.

Il a été convenu que dans un premier temps, soit pour les comptes de l'exercice 2001, la fondation calculera la provision nécessaire à la couverture des risques susmentionnés sur la base d'un pourcentage de 20 % appliqué aux crédits cautionnés et aux participations. Ce système de calcul devant être affiné par la suite¹.

Enfin, nous rappelons que la mise en œuvre de notre recommandation nécessite de modifier le règlement interne de la fondation afin qu'il respecte les principes de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05).

3.1.2 Observation 3.1.2 du rapport N° 00-08

"Définition du coût complet des prestations de la fondation"

Afin de respecter le principe d'intégralité, nous recommandons que l'Etat facture à la fondation le coût d'opportunité lié à sa participation financière.

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre et nous nous réservons de revenir sur ce sujet ultérieurement.

¹ Etant entendu que nous sommes d'avis (comme nous l'avons précisé dans notre rapport No 00-08) que la provision devrait résulter, à terme, d'une approche d'évaluation du risque dossier par dossier.

3.2 Observation 3.2 du rapport N° 00-08**"Comptabilisation de la dotation dans les comptes de l'Etat"**

Nous recommandons de comptabiliser dans les comptes de l'Etat les dotations à la Fondation Start-PME, non pas dans le compte 790100.170.01 mais dans un compte de rubrique 15, "*Prêts et participations permanentes*".

Notre recommandation n'a pas été mise en œuvre et nous nous réservons de revenir sur ce sujet ultérieurement.

3.3 Observation 3.3 du rapport N° 00-08**"Indépendance des réviseurs externes"**

Nous avons constaté dans notre rapport N° 00-08 que, dans l'une des sociétés soutenues par la fondation, des réviseurs externes faisaient également partie des actionnaires de l'entreprise, même si, dans ce cas, les risques étaient extrêmement limités. Cependant, nous encourageons la fondation à mettre en place un contrôle afin qu'elle s'assure de l'indépendance financière des sociétés de révision.

Lors de notre contrôle, nous avons constaté que sur les dix cas que nous avons analysés, pour cinq d'entre eux ce contrôle est formalisé dans un document récapitulatif (tableau de bord). Sur ce point nous encourageons la fondation à continuer les contrôles qu'elle pratique et à les formaliser de manière systématique.

3.4 Observation 3.4 du rapport N° 00-08**"La gestion des dossiers de la fondation"**

Lors de notre contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 1998 (rapport N° 00-08), nous avons relevé un certain nombre d'éléments relatifs aux conditions d'octroi posées aux entreprises qui désirent obtenir une aide financière (art.3 de l'acte constitutif de la fondation). Nous reprenons ici brièvement les observations qui ont été faites sur la gestion des dossiers de la fondation.

3.4.1 Observation 3.4.1 du rapport N° 00-08**"Respect des conditions d'octroi"*****Respect des conventions collectives de travail***

Nous recommandons que la fondation s'assure que les entreprises qui demandent une aide financière "respectent les conventions collectives ou les usages, le cas échéant applicables", comme le stipule l'article 3, lettre e, de l'acte constitutif.

3.4.1 Observation 3.4.1 du rapport N° 00-08

"Respect des conditions d'octroi"

Respect des conventions collectives de travail (suite)

Nous avons constaté que la fondation a fait, en 2000, les démarches nécessaires auprès de l'OCIRT² pour obtenir des informations sur ce sujet et qu'elle s'est assurée que les quinze entreprises soutenues au 31 décembre 1999, ne relèvent pas de secteurs dans lesquels il existe une convention collective, à l'exception de trois d'entre elles.

Création d'emplois

Afin de s'assurer que les entreprises qui demandent une aide financière "visent à créer des emplois ou à les maintenir en se restructurant" (article 3, lettre c, de l'acte constitutif), c'est-à-dire créent de réelles places de travail sur Genève, nous avons recommandé que la fondation demande aux entreprises une liste à jour des employés avec leur domicile fiscal ainsi que les contrats de travail et la liste des salaires.

Dans les dix dossiers que nous avons contrôlés, nous avons retrouvé une liste du personnel, mais il n'était pas toujours fait mention du domicile fiscal. La fiche récapitulative (tableau de bord) ainsi que le rapport annuel mentionnent le nombre de nouveaux emplois créés ou maintenus. En revanche, dans trois cas seulement nous avons trouvé une indication sur les salaires pratiqués.

Nous sommes d'avis que, même si la fondation ne peut effectuer que difficilement un tel contrôle, elle devrait se montrer plus systématique dans les demandes d'informations qu'elle fait auprès des entreprises sur ce sujet.

Formalisation des données.

De manière plus générale, nous avons recommandé que la fondation établisse pour chaque entreprise un document récapitulatif qui formalise la masse d'informations disponibles, cela afin d'avoir une meilleure vision de la situation et de limiter les risques de "non-respect" des conditions d'octroi.

Nous avons constaté que dans tous les dossiers figure désormais un document récapitulatif (tableau de bord) qui mentionne les principales conditions légales, les conditions d'interventions fixées par la fondation, l'indépendance de l'organe de contrôle vis-à-vis des actionnaires, le nombre d'emplois existants au moment de la demande, les prévisions faites pour les emplois à venir ainsi que les emplois réalisés.

² OCIRT : office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

3.4.2 Observation 3.4.2 du rapport N° 00-08**"Suivi des entreprises"**

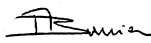
Actuellement, quinze dossiers annuels ont été établis par les gestionnaires. Ces rapports reprennent les points suivants : type de soutien, degré de sûreté, description de l'entreprise soutenue, historique, suivi financier, suivi des emplois, suivi des projets réalisés et à réaliser, appréciation du risque. En dernier lieu, une note manuscrite du président du Conseil de fondation commente la situation et donne les mesures à prendre. Pour les entreprises qui sont soutenues depuis le premier janvier 2000, les rapports annuels sont en cours de préparation.

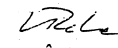
Ces rapports annuels sont compilés dans un rapport annuel de l'ensemble des entreprises soutenues.

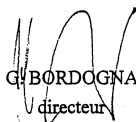
4. Conclusion

Nous n'avons pas de nouvelles observations à formuler.

INSPECTION CANTONALE DES FINANCES


M. BUSSIEN
réviseur


V. TÂCHE
réviseuse


G. BORDOGNA
directeur

Annexes :

- I Bilan au 31 décembre 2000
- II Comptes de profits et pertes pour l'exercice 2000
- III Annexe aux comptes au 31 décembre 2000
- IV Comptes de bilan, de fonctionnement et d'investissement dans les comptes de l'Etat au 31 décembre 2000

Rapport N° 01-43

Annexe I

FONDATION START PME

c/o Banque Cantonale de Genève SA

BILAN AU 31 DECEMBRE 2000

	31.12.2000	31.12.1999
	Frs	Frs
ACTIF		
<u>DISPONIBLE</u>		
Banque	1'733'752.63	4'607'005.80
<u>REALISABLE</u>		
Portefeuilles titres	39'327'368.32	21'811'691.87
- dont placements en obligations	25'866'328.91	17'635'075.00
- dont placements en actions	13'461'039.41	4'176'616.87
IA à récupérer	213'656.71	151'548.10
	39'541'025.03	21'963'239.97
<u>ACTIFS TRANSITOIRES</u>		
Intérêts courus	582'520.91	305'089.25
<u>IMMOBILISE</u>		
Participations	1'544'000.00	1'349'000.00
TOTAL DE L'ACTIF	43'401'298.57	28'224'335.02
PASSIF		
<u>PASSIFS TRANSITOIRES</u>		
Prestations diverses à payer	5'545.00	10'750.00
<u>PROVISIONS</u>		
Provision pour cautionnements	1'272'393.55	0.00
Provision pour participations	124'000.00	0.00
	1'396'393.55	0.00
<u>FONDS PROPRES</u>		
Capital de dotation	45'000'000.00	30'000'000.00
PP reporté	(1'786'414.98)	(232'784.00)
Perte de l'exercice	(1'214'225.00)	(1'553'630.98)
	41'999'360.02	28'213'585.02
TOTAL DU PASSIF	43'401'298.57	28'224'335.02

FONDATION START PME

c/o Banque Cantonale de Genève SA

COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE 2000

	Exercice 2000	Exercice 1999
	Frs	Frs
RESULTAT DES ACTIVITES DE SOUTIEN AU PME		
Jetons de présence	(55'000.00)	(54'000.00)
Charges sociales	(3'168.45)	(2'625.95)
Frais d'administration	(483'750.00)	(322'500.00)
Frais de mandat et honoraires	(5'537.35)	0.00
Frais de révision	(5'375.00)	(5'375.00)
Autres frais	(4'032.25)	(2'272.78)
Pertes sur débiteurs	0.00	(1'391'781.95)
Attributions prov. pour cautionnements	(1'272'393.55)	0.00
Attributions prov. pour participations	(124'000.00)	0.00
Résultat sur ventes de participations	3'056.50	0.00
Autres produits	10'771.60	0.00
	<u>(1'939'428.50)</u>	<u>(1'778'555.68)</u>
RESULTAT DE LA GESTION DU PORTEFEUILLE-TITRES		
Intérêts sur avoirs en banque	46'263.76	22'337.00
Intérêts et frais bancaires	(1'447.58)	0.00
Frais de gestion portefeuille	(93'436.85)	(68'217.20)
Différence de cours sur devises	37'660.97	0.00
Revenus des titres	1'003'214.47	615'081.78
- dont intérêts sur obligations	879'735.62	612'786.78
- dont dividendes sur actions	123'478.85	2'295.00
Résultat sur opérations titres	(267'051.27)	(344'276.88)
- dont sur ventes de titres	85'906.77	(127'915.70)
- dont sur portefeuille	(352'958.04)	(216'361.18)
	<u>725'203.50</u>	<u>224'924.70</u>
PERTE DE L'EXERCICE	<u><u>(1'214'225.00)</u></u>	<u><u>(1'553'630.98)</u></u>

FONDATION START PME

c/o Banque Cantonale de Genève SA

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2000

	31.12.2000	31.12.1999
	Frs	Frs
Montant global des cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers	15'213'200.00	12'598'000.00
Actifs mis en gage ou cédés et actifs sous réserve de propriété	41'061'120.95	26'418'697.67
Accord de prise de participation au capital de sociétés	0.00	0.00
Montant de l'augmentation autorisée et de l'augmentation conditionnelle du capital	45'000'000.00	60'000'000.00

FONDATION START-PME**Comptes de l'Etat
au 31 décembre 2000**

Compte de bilan

790100.170.01	Promotion économique START-PME	42'000'000,--	débit
---------------	-----------------------------------	---------------	-------

Compte de fonctionnement

790100.331	Amortissements	3'000'000,--	débit
------------	----------------	--------------	-------

Compte d'investissement

790100.585.10	START-PME	15'000'000,--	débit
---------------	-----------	---------------	-------

Genève, le 4 décembre 2002

N/réf.: 79.01.01. MAB/VAT/GIB/va

RAPPORT
au
conseiller d'Etat chargé du
département de l'économie,
de l'emploi et des affaires extérieures
relatif à la

FONDATION START-PME

Contrôle des comptes arrêtés au
31 décembre 2001

FONDATION START-PME

Coût du contrôle

F 9835,--

Anciennes observations non réglées

oui	non	s/o
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nouvelles observations

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------	--------------------------

Synthèse

Synthèse de la principale problématique abordée dans ce rapport

Dans ce rapport, nous relevons que le modèle de financement actuel de la fondation n'est pas satisfaisant, principalement pour les raisons suivantes :

- son application a engendré de 1998 à 2001, des charges supplémentaires pour un montant de F 6 millions environ en comparaison avec un modèle de financement via une subvention de fonctionnement (et la situation s'est encore détériorée en 2002);
- ce modèle implique que les dotations de l'Etat sont placées en bourse, ce qui comporte une prise de risque importante;
- un changement de modèle de financement serait davantage en accord avec les objectifs d'amélioration de la gestion des liquidités à l'Etat.

Vu ce qui précède, nous recommandons que le département définisse un nouveau modèle de financement et propose les modifications législatives nécessaires.

Positions de l'audit et du département**Position de l'audit**

Il n'appartient pas à la Fondation Start-PME de se prononcer sur ce point qui est du ressort exclusif du législateur.

Position du département

En fonction de la remarque qui est formulée dans la vue synthétique de la principale problématique abordée, il est demandé au DEEE de définir un nouveau modèle de financement de la fondation et de proposer les modifications légales nécessaires.

Le DEEE propose au Conseil d'Etat les modifications ad hoc énumérées dans le rapport relatif à la Fondation Start-PME daté du 20 juillet 2000. De plus, le département étudie actuellement des modifications légales qui tiendront compte des problématiques abordées dans le présent rapport.

Distribution :

- **Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures**
M. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat (4)
- **Département des finances**
Mme Micheline Calmy-Rey, conseillère d'Etat (6)
- **Conseil d'Etat**
M. Laurent Moutinot, président (1)
- **Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil**
Mme Sylvia Leuenberger, présidente (1)
- **Commission des finances du Grand Conseil**
M. Jean Spielmann, président (1)
- **Commission externe d'évaluation des politiques publiques**
M. Jean-Daniel Delley, président (1)

1. **Objet et étendue du contrôle**

Les comptes de la Fondation Start-PME (ci-après la fondation) arrêtés au 31 décembre 2001, nous ont été présentés en vertu de l'article 5, alinéa 1, lettre c de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques.

Ces comptes sont contrôlés par la Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision S.A. Genève, mandatée par le Conseil de fondation.

Dans son rapport du 30 avril 2002, l'organe de contrôle, en conclusion de ses travaux, recommande l'approbation des comptes sans réserve.

Notre contrôle a porté sur les comptes de la fondation ainsi que sur son mode de financement. Ce dernier ne vise pas à répondre à la question de savoir si la fondation a rempli les objectifs pour lesquels elle a été créée.

Les opérations de contrôle que nous avons effectuées sont mentionnées dans le programme de contrôle qui fait partie de nos notes de travail.

Les observations du présent rapport ont fait l'objet d'un entretien final avec Monsieur François Kirchhoff, représentant de la BCGe en date du 21 octobre 2002.

2. **Coût du présent rapport**

L'inspection cantonale des finances a consacré 80 heures et demie pour effectuer ce contrôle et émettre le présent rapport.

Ceci représente un coût de F 9'835,-- qui est à la charge de l'inspection cantonale des finances.

3. Suite donnée aux observations de nos précédents rapports

3.1. Observation 3.1.1. du rapport N° 00-08

"Règlement interne de la fondation"

Nous recommandions que la fondation mette en place un système d'évaluation du montant du risque lié aux aides octroyées (cautionnements et participations) dans le but de le faire apparaître dans ses états financiers, via la comptabilisation de provisions.

Situation actuelle

Lors de la séance du Conseil de fondation du 24 octobre 2001, à laquelle l'ICF avait été conviée, le conseil avait décidé que **dans un premier temps, soit pour les comptes de l'exercice 2001**, la fondation calcule la provision nécessaire à la couverture des risques susmentionnés sur la base d'un pourcentage (20 %) appliqué aux crédits cautionnés et aux participations. Il a également été précisé que ce système devait être affiné par la suite¹.

En date du 15 mai 2002, la fondation a modifié son règlement interne (article 17) afin d'introduire formellement le taux de 20 %. A cet égard, précisons que l'estimation de la provision selon les risques effectifs doit être réalisée au minimum chaque année (lors de la clôture des comptes). Il en découle qu'il n'est pas souhaitable selon nous de formaliser un taux fixe dans le règlement interne, ce dernier étant destiné à changer. Dès lors, nous insistons sur le fait que si la fondation estime qu'il est essentiel que ce mode de calcul figure dans son règlement, il est nécessaire qu'elle soit prête à le faire modifier rapidement en cas de changements de méthode de calcul ou de taux.

Nous rappelons que selon nous, le règlement interne devra, à terme, stipuler que la provision doit être calculée en fonction des risques effectifs des dossiers. Ce calcul devrait être réalisé pour le bouclage 2003.

Nous renvoyons également le lecteur à l'observation 4.2. du présent rapport.

3.2. Observation 3.1.2. du rapport N° 00-08

"Définition du coût complet des prestations de la fondation"

Afin de respecter le principe d'intégralité, nous recommandions que l'Etat facture à la fondation le coût engendré par sa mise à disposition de capitaux.

Situation actuelle

Cette recommandation n'a pas encore été mise en œuvre. A ce sujet, nous renvoyons le lecteur à l'observation No 4.1. ci-après qui traite de manière plus générale la problématique du financement de la fondation.

¹ En effet, nous sommes d'avis (comme nous l'avions précisé dans notre rapport N° 00-08) que la provision devrait résulter, à terme, d'une approche d'évaluation du risque dossier par dossier.

3.3. Observation 3.2. du rapport N° 00-08**"Comptabilisation de la dotation dans les comptes de l'Etat"**

Nous recommandons de comptabiliser dans les comptes de l'Etat les dotations à la Fondation Start-PME, non pas dans le compte 790100.170.01 mais dans un compte de rubrique 15, "Prêts et participations permanentes".

Situation actuelle

Notre recommandation n'a pas été mise en œuvre et nous nous réservons de revenir sur ce sujet ultérieurement.

3.4. Observation 3.3. du rapport N°00-08**"Indépendance des réviseurs externes"**

Nous avons constaté dans notre rapport N° 00-08 que, dans l'une des sociétés soutenues financièrement par la fondation, des réviseurs externes étaient également actionnaires de cette société; précisons que dans le cas d'espèce, les risques étaient extrêmement limités. Cependant, nous encourageons la fondation à s'assurer de l'indépendance des sociétés de révision qui contrôlent les comptes des entreprises recevant une aide de sa part et à formaliser de manière systématique les résultats de ce contrôle.

Situation actuelle

Le tableau de bord de la fondation comporte maintenant un point qui mentionne si l'indépendance de l'organe de révision est respectée ou non².

3.5. Observation 3.4. du rapport N° 00-08**"La gestion des dossiers de la fondation"**

Lors de notre contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 1998 (rapport N° 00-08), nous avons relevé un certain nombre d'éléments relatifs aux conditions d'octroi posées aux entreprises qui désirent obtenir une aide financière (art. 3 de l'acte constitutif de la fondation).

² Cependant, nous n'avons pas vérifié si ce point était rempli pour l'ensemble des entreprises soutenues. Nous nous réservons de revenir sur ce point lors d'un prochain contrôle.

3.6. Observation 3.4.1. du rapport N° 00-08**"Respect des conditions d'octroi"**

Nous recommandons que la fondation, conformément à la loi qui la régit, s'assure auprès de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail que les entreprises qui demandent une aide financière respectent les conventions collectives ou usages applicables.

Nous recommandons également que la fondation demande aux entreprises une liste à jour des employés avec leur domicile fiscal ainsi que les contrats de travail et les listes de salaires afin qu'elle puisse s'assurer que l'objectif légal de création d'emploi dans le canton soit atteint.

Situation actuelle

Concernant le respect des conventions collectives, la fondation nous a informés qu'une demande d'attestation adéquate a été introduite dans les formulaires de demande de soutien financier que les entreprises adressent à la fondation.

Concernant les salaires, la fondation nous a informés, qu'à l'exception de quelques cas, elle possède des informations complètes concernant le domicile fiscal des employés et les salaires pratiqués dans les entreprises qu'elle soutient. De plus, elle nous a indiqué qu'une copie de l'attestation destinée à la caisse de compensation AVS était demandée dans tout nouveau contrat.

3.7. Observation 3.4.2. du rapport N° 00-08**"Suivi des entreprises"**

Nous recommandons que la fondation établisse des rapports de suivi des engagements de la fondation auprès des entreprises.

Situation actuelle

La fondation nous a informés qu'un dossier annuel était établi pour chacune des entreprises soutenues pour autant qu'elles le soient depuis plus d'une année.

Position de l'audité sur le suivi des observations

La fondation renvoie le lecteur aux positions prises dans le rapport de l'ICF N° 00-08 du 20 juillet 2000.

4. Nouvelles observations

4.1. Mode de financement des activités de la fondation

Contexte général La loi créant Start-PME a doté la fondation d'un capital de F 90 millions afin de permettre à cette dernière d'assurer elle-même (de manière permanente, via les revenus du placement de ce capital) le financement de ses activités. Cette dotation en capital est destinée à remplacer toute subvention de fonctionnement.

Nous constatons que cette même loi prévoit qu'une partie des frais relatifs à l'activité de la fondation, à savoir le coût du capital mis à disposition (charges financières et intérêts) est supportée par l'Etat³. Ceci signifie qu'en fait, il y a une subvention tacite de fonctionnement (coûts supportés par l'Etat).

Dans l'observation qui suit, nous abordons la problématique du modèle de financement de la fondation car nous sommes d'avis qu'il pose un certain nombre de questions de fonds, dont celle que nous exposons ci-dessous, à savoir : **les coûts pour l'Etat sont-ils plus importants ou moins importants en appliquant le modèle de financement actuel plutôt qu'une subvention de fonctionnement ?**

4.1.1. Description du modèle de financement actuel (via une dotation en capital)

L'Etat de Genève a emprunté, de 1998 à 2001, F 45 millions pour les mettre à disposition de la fondation⁴. Ce capital a été versé à la fondation pour être placé en grande partie dans un portefeuille-titres⁵ (théoriquement, les rendements obtenus devaient permettre à la fondation de financer ses activités). Soulignons que le placement en bourse des capitaux versés par l'Etat est possible car la majeure partie de ceux-ci restaient dans la fondation. En effet, la majorité des aides octroyées par la fondation sont des cautionnements et ceux-ci n'induisent pas de sorties immédiates de liquidités⁶.

³ Selon l'article 10, alinéa 2, de la loi créant la Fondation Start-PME, "le financement de ce crédit est assuré par le recours à l'emprunt. Les charges financières en intérêts et en amortissements figurent au budget de fonctionnement de l'Etat".

⁴ Etant entendu que l'Etat de Genève n'a pas contracté d'emprunt ad hoc pour financer la fondation mais que le financement a été assuré via l'ensemble des emprunts de l'Etat.

⁵ Au 31 décembre 2001, le portefeuille de la fondation est valorisé au bilan pour environ F 35 millions.

⁶ Au 31 décembre 2001, les cautionnements fournis se montent à F 21'293'700.-- et les participations acquises ou promises à F 1'700'000.--.

4.1.2. Bien fondé du modèle

4.1.2.1. Différentiel entre le coût des capitaux empruntés et le rendement de ces capitaux

Le modèle actuel implique que les liquidités sont placées consécutivement à un emprunt. Un tel modèle n'est potentiellement neutre que si, et seulement si, le résultat de gestion des capitaux investis est au moins égal au coût des capitaux empruntés (soit, dans notre cas, au moins égal au coût moyen de la dette de l'Etat de 4,25 %).

Constat Or, de 1998 à 2001 nous constatons que, chaque année, les rendements du portefeuille de la fondation ont été inférieurs au coût moyen de la dette. Soulignons qu'en 2002 la situation n'a pas changé, voire s'est encore détériorée. Les impacts financiers sont décrits ci-dessous (les chiffres sont arrondis au million).

Coût de l'emprunt

Le montant de F 45 millions qui a été emprunté par l'Etat, au coût moyen de la dette (4,25 %)⁷, pour capitaliser la fondation a généré un coût total d'environ F 6 millions pour les exercices de 1998 à 2001.

Rendements du portefeuille

Le montant cumulé des résultats de gestion du portefeuille pour les exercices de 1998 à 2001 se monte à une perte d'environ F 1 million.

Coût total

Vu le coût de l'emprunt supporté par l'Etat (F 6 millions) et les résultats de la gestion du portefeuille de la fondation (perte de F 1 million), le coût total du financement de la fondation se monte à environ F 7 millions pour la période allant de 1998 à 2001. Soulignons que ce coût n'inclut pas les pertes sur les aides octroyées. Concernant l'exercice 2001, la performance du portefeuille a non seulement été plus faible que le coût moyen de la dette de l'Etat mais a été négative (moins-value de 5,57 %⁸). Pour 2002, la situation n'est pas meilleure et la performance du portefeuille correspond, au 31 juillet, à une moins-value de 7,02 %.

⁷ Un coût moyen de la dette de l'Etat de 4,25 % a été retenu dans tous nos calculs. Ce taux est généralement retenu dans le calcul des coûts pour l'Etat qu'il répercute dans certains cas.

⁸ Selon document de la banque. Cela représente un résultat global net du portefeuille négatif de F 2'539'514,62.

4.1.2.2. Prise en considération du risque

Constat Dans le cadre de l'analyse des inconvénients du modèle de financement actuel, il faut également prendre en considération la notion de risque. En effet, le taux considéré comme "hors risque"⁹ est plus faible que le coût moyen de la dette (4,25 %), ce qui indique qu'une prise de risque est obligatoire si la fondation veut obtenir des rendements supérieurs au coût moyen de la dette de l'Etat.

4.1.2.3. Utilisation du capital de dotation pour la mission de la fondation

Constat Enfin, nous soulignons que le fait de placer la fortune de la fondation implique qu'une partie de celle-ci n'est pas disponible pour la mission de la fondation (soit octroyer des cautionnements et prendre des participations).

En effet, le risque qui existe sur lesdits instruments financiers impose à la fondation de fournir des cautionnements à hauteur d'environ 70 % du total de la fortune disponible. C'est pourquoi au 31 décembre 2001, F 11,5 millions sur les F 37,7 millions disponibles n'ont pas été affectés à des cautionnements.

4.1.3. Comparaison du modèle de financement actuel (via une dotation en capital) avec celui octroyant une subvention de fonctionnement

Nous comparons dans ce chapitre les résultats induits par l'application du modèle de financement actuel avec ceux qui seraient engendrés par l'application d'un modèle de financement faisant intervenir une subvention de fonctionnement classique.

Résultat lié à l'application du modèle actuel

Comme nous l'avons vu ci-dessus, le coût de l'emprunt et les résultats du portefeuille ont engendré un coût de financement de la fondation de F 7 millions pour la période allant de 1998 à 2001.

Résultat lié à l'application d'un modèle faisant intervenir une subvention de fonctionnement

Une autre manière de financer la fondation aurait été de lui attribuer une subvention de fonctionnement annuelle pour couvrir les frais d'exploitation ainsi que les pertes sur cautionnement.

⁹ Taux moyen des obligations de la Confédération (env. 3 %).

4.1.3. Comparaison du modèle de financement actuel (via une dotation en capital) avec celui octroyant une subvention de fonctionnement (suite)

En effet, si l'Etat n'avait pas doté la fondation d'un tel capital, la prise en charge des frais d'exploitation et des pertes sur aides octroyées aurait alors dû être assurée par le versement d'une subvention. Dans ce cas, les liquidités auraient été empruntées par l'Etat uniquement lors des décaissements effectifs.

En tenant compte de ce qui précède, on peut estimer, concernant la période de 1998 à 2001, que les coûts d'emprunt à charge de l'Etat auraient été inférieurs à F 1 million¹⁰.

Conclusion Le modèle de financement actuel a engendré de 1998 à 2001 des charges supplémentaires pour un montant de F 6 millions environ, en comparaison avec un modèle de financement via des subventions de fonctionnement. Comme nous l'avons vu ci-dessus, la situation s'est encore détériorée pour 2002.

Recommandation Etant donné :

- × que le modèle actuel a conduit à des charges supplémentaires d'environ F 6 millions par rapport à un modèle de financement via une subvention de fonctionnement,
- × que le modèle actuel de financement, même si les conditions boursières pourraient être à l'avenir plus favorables qu'actuellement, comporte une prise de risque importante,
- × que le modèle actuel de financement implique également que les moyens fournis par l'Etat ne peuvent être utilisés en totalité pour la mission de la fondation,
- × que le changement de mode de financement serait davantage en accord avec les objectifs d'amélioration de la gestion des liquidités à l'Etat,

nous recommandons que le département définisse un nouveau modèle de financement et propose les modifications législatives nécessaires.

Position de l'audité

Il n'appartient pas à la Fondation Start-PME de se prononcer sur ce point qui est du ressort exclusif du législateur.

Position du département

Le DEEE est conscient que le modèle de financement actuel doit être revu et il entend, dans une première mesure, proposer une modification de la loi visant à bloquer le capital de la fondation à hauteur d'environ F 60 millions de francs, au vu des besoins en capitaux de la fondation, qui après 5 ans d'exercice permettent de constater que ce capital est suffisant.

¹⁰ Les décaissements de l'Etat se seraient montés à environ F 2,5 millions par année. Le coût de F 1 million a été calculé sur les montants de versements annuels cumulés au taux de 4,25 %.

4.2. Calcul de la provision générale pour risques

Constat Selon le rapport de la fiduciaire, les pertes constatées entre la date de boucllement et la date d'établissement des comptes de F 1'639'107,40 sont couvertes par la provision générale de F 4'147'000,-.

Conséquence Le solde de la provision générale propre à la couverture des risques existant sur les autres aides octroyées est donc de F 2'507'892,60 et correspond à une couverture des aides octroyées inférieure au taux de 20 %, actuellement prévu par le règlement.

Recommandation Nous sommes d'avis que les pertes connues doivent être provisionnées à 100 % en sus de la provision générale pour risques (calculée actuellement en appliquant le taux de 20 % aux autres aides octroyées).

Position de l'audité

En ce qui concerne les provisions, la Fondation Start-PME entend tester le système mis en place et le revoir, cas échéant, au vu de son fonctionnement.

Position du département

Le DEEE est d'avis que le mode de calcul de la provision générale pour risques est lié au modèle de financement. Il est donc souhaitable de revoir celui-ci lorsque le modèle de financement sera défini et mis en application.

En plus, nous rejoignons l'avis exprimé lors des précédents rapports stipulant que vu l'activité de la fondation, assimilable à du capital-risque, l'ensemble du capital de dotation devrait être provisionné en totalité.

5. Conclusion

Pour autant qu'il soit tenu compte de nos observations, nous recommandons au Conseil d'Etat d'approuver les comptes de la Fondation Start-PME, arrêtés au 31 décembre 2001.

6. Suite attendue au rapport

Notre rapport contient des observations ainsi que les positions de l'audité et du département. En conséquence, nous n'attendons pas de réponse du département l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures à propos des observations susmentionnées, si ce n'est d'éventuels commentaires complémentaires, en particulier en ce qui concerne les solutions envisagées ou déjà mises en œuvre.

Concernant la mise en œuvre de nos recommandations, nous souhaitons souligner qu'il est de la responsabilité des entités contrôlées de s'assurer que les moyens engagés sont proportionnels aux risques à maîtriser ou aux erreurs à corriger (principe de proportionnalité).

INSPECTION CANTONALE DES FINANCES

p.p. S. Bossi
M. BUSSIEN
réviseur

V. TACHE
révisseuse

G. BORDOGNA
directeur

Annexes :

- I Bilan arrêté au 31 décembre 2001
- II Compte de pertes et profits pour l'exercice 2001
- III Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2001
- IV Comptes de bilan, d'investissement et de fonctionnement dans les comptes de l'Etat au 31 décembre 2001

FONDATION START-PME

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE	2001	2000
	CHF	CHF
A C T I F		
<i>Disponible</i>		
Banques	2'891'886.49	1'733'752.63
	2'891'886.49	1'733'752.63
<i>Réalisable</i>		
Portefeuille-titres :	34'884'213.76	39'327'368.32
- dont placements en obligations	22'401'315.80	25'866'328.91
- dont placements en actions	12'482'897.96	13'461'039.41
Impôt anticipé à récupérer	263'803.16	213'656.71
	35'148'016.92	39'541'025.03
<i>Actifs transitoires</i>		
Intérêts courus	511'625.49	582'520.91
	511'625.49	582'520.91
<i>Immobilisations</i>		
Participations	200'000.00	1'544'000.00
	200'000.00	1'544'000.00
TOTAL DE L'ACTIF	38'751'528.90	43'401'298.57

FONDATION START-PME

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE	2001	2000
	CHF	CHF
PASSIF		
<i>Passifs transitoires</i>		
Prestations diverses à payer	6'000.00	5'545.00
	6'000.00	5'545.00
<i>Provisions</i>		
Provisions pour cautionnements et participations	0.00	1'396'393.55
Provision générale	4'147'000.00	0.00
	4'147'000.00	1'396'393.55
<i>Fonds propres</i>		
Capital de dotation libéré	45'000'000.00	45'000'000.00
Profits et pertes reporté	(3'000'639.98)	(1'786'414.98)
Résultat de l'exercice :	(7'400'831.12)	(1'214'225.00)
- dont frais généraux	(560'732.60)	(556'863.05)
- dont résultat sur activité de soutien	(1'797'846.21)	13'828.10
- dont attribution aux provisions	(2'750'606.45)	(1'396'393.55)
- dont résultat sur portefeuille-titres	(2'291'645.86)	725'203.50
	34'598'528.90	41'999'360.02
TOTAL DU PASSIF	38'751'528.90	43'401'298.57

Conformément à la loi du 3 octobre 1997, le capital de dotation autorisé est de CHF 90 millions.
Il a été libéré à hauteur de CHF 45 millions.

FONDATION START-PME

Genève

COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES
POUR L'EXERCICE

	2001	2000
	CHF	CHF
RESULTAT DES ACTIVITES DE SOUTIEN AUX PME		
Fraix généraux :	(560'732.60)	(556'863.05)
- jetons de présence	(58'000.00)	(55'000.00)
- charges sociales	(4'018.50)	(3'168.45)
- frais d'administration	(484'200.00)	(483'750.00)
- frais de mandat et honoraires	(1'820.00)	(5'537.35)
- frais de révision	(8'155.50)	(5'375.00)
- autres frais	(4'538.60)	(4'032.25)
Résultat sur activité de soutien :	(1'797'846.21)	13'828.10
- pertes sur débiteurs	(1'404'311.96)	0.00
- pertes sur participations	(422'735.00)	3'056.50
- autres produits	29'200.75	10'771.60
Dissolution (attribution) aux provisions :	(2'750'606.45)	(1'396'393.55)
- prov. pour cautionnements	1'272'393.55	(1'272'393.55)
- prov. pour participations	124'000.00	(124'000.00)
- prov. générale	(4'147'000.00)	0.00
	(5'109'185.26)	(1'939'428.50)
RESULTAT DE LA GESTION DU PORTEFEUILLE-TITRES		
Intérêts sur les avoirs en banques	69'042.72	46'263.76
Intérêts et frais bancaires	(1'701.29)	(1'447.58)
Frais de gestion portefeuille	(99'835.20)	(93'436.85)
Différence de cours sur devises	(2'764.45)	37'660.97
Revenus des titres :	1'032'505.31	1'003'214.47
- dont intérêts sur obligations	931'374.36	879'735.62
- dont dividendes sur actions	101'130.95	123'478.85
Résultat sur opérations titres :	(3'288'892.95)	-267'051.27
- dont sur ventes titres	(221'877.19)	85'906.77
- dont sur portefeuille	(3'067'015.76)	(352'958.04)
	(2'291'645.86)	725'203.50
RESULTAT DE L'EXERCICE	(7'400'831.12)	(1'214'225.00)

FONDATION START-PME

Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE

2001

2000

CHF

CHF

Obligations de garantie en faveur de tiersMontant global des cautionnements, obligations de garantie
et constitutions de gages en faveur de tiers

21'293'700.00

15'973'200.00

Restrictions de propriété pour propres engagementsActifs mis en gage ou cédés et actifs sous réserve de
de propriété

37'776'100.25

41'061'120.95

Accord de prise de participation

1'500'000.00

-

Capital de dotationMontant de l'augmentation autorisée et de l'augmentation
conditionnelle du capital

45'000'000.00

45'000'000.00

Changement de méthode comptableUne provision générale de CHF4'147'000.00 a été
constituée au 31 décembre 2001. Cette dernière est
suffisante pour couvrir les pertes postérieures à la date
de clôture des comptes et connues à ce jour

FONDATION START-PME**Comptes de l'Etat
au 31 décembre 2001****Compte de bilan**

790100.170.01	Promotion économique START-PME <i>Valeur nominale de F 50'000'000,-</i>	41'000'000,-	débit
---------------	---	--------------	-------

Compte d'investissement

790100.585.10	START-PME	5'000'000,-	débit
---------------	-----------	-------------	-------

Compte de fonctionnement

790100.331	Amortissements	6'000'000,-	débit
------------	----------------	-------------	-------